

PERRIN

Pierre Giolitto

# Histoire de la jeunesse sous Vichy

1195250  
93

PIERRE GIOLITTO

DU MÊME AUTEUR

**HISTOIRE  
DE LA JEUNESSE  
SOUS VICHY**

Noissance de la Pédagogie par le Prof. G. L. P. de Grenoble, 1980.  
Histoire de l'enseignement de la Pédagogie, I : L'Organisation  
pédagogique ; II : L'Environnement, coll. « Nouvelle  
Histoire », L. Laffont, Paris.  
L'Enseignement de la Pédagogie, A. Colin, 1980.  
Abbébaud et J. J. J., Paris, Imago, 1984.  
Les Classes de neige et le tiers-temps pédagogique, coll. « SUP », Presses  
universitaires de France, 1970.  
La Pédagogie de l'environnement, coll. « SUP », Presses universitaires  
de France, 1985.



Perrin  
8, rue Garancière  
Paris

1  
8°LL  
896

DU MÊME AUTEUR

- Naissance de la Pédagogie primaire*, 3 vol., C.R.D.P. de Grenoble, 1980.
- Histoire de l'enseignement primaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. I : *L'Organisation pédagogique* ; t. II : *Les Contenus d'enseignement*, coll. « Nouvelle Histoire », Paris, Nathan, 1983, 1984.
- L'Enseignement de l'histoire aujourd'hui* (préface de J. Le Goff), Paris, A. Colin, 1986.
- Abécédaire et férule, maîtres et écoliers de Charlemagne à Jules Ferry*, Paris, Imago, 1986.
- Les Classes de neige et le tiers-temps pédagogique*, coll. « SUP » Presses universitaires de France, 1970.
- La Pédagogie de l'environnement*, coll. « SUP » Presses universitaires de France, 1982.

1  
958  
228

1195250  
93  
PIERRE GIOLITTO

LE RÊVE FOU DU MARÉCHAL  
LA  
**HISTOIRE**  
**DE LA JEUNESSE**  
**SOUS VICHY**

La France est condamnée à la défaite. L'ennemi marche. Rien ne devait plus l'arrêter. Un mois plus tard, le front de la Somme s'effondre. Un peu plus d'un mois encore et les Allemands sont à Paris (14 juin), tandis que, la moitié de la France déferlant sur l'autre, s'allonge sur les routes l'hallucinant cortège des réfugiés. Le lendemain, l'ennemi est à Dijon et à La Charité-sur-Loire. Le même jour, P. Reynaud, présente sa démission et une « haute personnalité recueillant le respect universel de la Nation » est appelée à constituer un cabinet de crise. Cette « haute personnalité », qui représente alors « l'une des plus grandes lucides de l'espérance française », est un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, droit comme un i et solide comme un chêne qui, vingt-quatre ans plus tôt était entré dans l'histoire en stoppant l'offensive allemande à Verdun : le maréchal de France Philippe Pétain. Ce même militaire de légende qui, titre de gloire supplémentaire, avait su mater les mutineries de 1917 en faisant fusiller « pour le rétablissement du moral », quelque soixante-cinq officiers et donné à l'exécution, le 28 juin, de trois soldats.



Perrin  
8, rue Garancière  
Paris





412250  
03

DL-29011991-03041

PIERRE CIOLLITO

DU MÊME AUTEUR

*Naissance de la Pédagogie*, P. de Grenoble, 1980.  
*Histoire de l'enseignement*, t. I: L'Organisation pédagogique; t. II: Les contenus d'enseignement, coll. « Nouvelle Histoire de l'Enseignement » (P. de la Jeunesse), Paris, A. Colin, 1986.  
*Abécédaire et fénelonisme*, coll. « Jules Ferry », Paris, Imago, 1984.  
*Les Classes de naissance et le tiers-temps pédagogique*, coll. « SUP » Presses universitaires de France, 1970.  
*La Pédagogie de l'environnement*, coll. « SUP » Presses universitaires de France, 1982.



© Librairie Académique Perrin, 1991.

ISBN 2-262-00300-0



## 1

## LE RÊVE FOU DU MARÉCHAL : LA RÉVOLUTION NATIONALE

Le printemps 1940 est l'un des plus dramatiques que la France ait connus. Brusquement, la « drôle de guerre » tourne au drame. Le 10 mai, le bulldozer ennemi se met en marche. Rien ne devait plus l'arrêter. Un mois plus tard, le front de la Somme s'effondre. Un peu plus d'un mois encore et les Allemands sont à Paris (14 juin), tandis que, la moitié de la France déferlant sur l'autre, s'allonge sur les routes l'hallucinant cortège des réfugiés. Le lendemain, l'ennemi est à Dijon et à La Charité-sur-Loire. Le même jour, P. Reynaud présente sa démission et une « haute personnalité recueillant le respect unanime de la Nation » est appelée à constituer un cabinet de crise. Cette « haute personnalité », qui représente alors « l'une des plus grandes lueurs de l'espérance française <sup>1</sup> », est un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, droit comme un i et solide comme un chêne qui, vingt-quatre ans plus tôt était entré dans l'Histoire en stoppant l'offensive allemande à Verdun : le maréchal de France Philippe Pétain. Ce même militaire de légende qui, titre de gloire supplémentaire, avait su mater les mutineries de 1917 en faisant fusiller, « pour le rétablissement du moral », quelque soixante-dix poilus, et donné à l'exécution, le 28 juin, de trois soldats et d'un caporal, le caractère d'une « cérémonie expiatoire ».

A peine installé dans les lambris du pouvoir, le nouveau chef du gouvernement adresse un message au pays – le premier d'une longue série – dans lequel, « le cœur serré » et la voix « cassée par l'émotion », il déclare, « sur les ondes grésillantes de la T.S.F. <sup>2</sup> », qu'il faut cesser le combat. Ces paroles résonnent dououreusement dans le cœur des Français, en même temps qu'elles y font naître un inavouable soulagement.

La guerre est finie. Bientôt on pourra à nouveau jouir de la vie et profiter de l'été qui s'annonce radieux. Prenant au pied de la lettre les propos du Maréchal, les troupes françaises refusent désormais de se battre. Le 22 juin, l'armistice est signé. Le 25, le Maréchal annonce : « Un Ordre nouveau commence. » Le lendemain, Charles de Gaulle lui fait écho en déclarant sur les antennes de la B. B. C. : « Nous referons la France. »

### *C'est la faute aux Français*

Face à cette « apocalypse nationale » (R. Handourtzel), les Français veulent comprendre. D'autant que le gouvernement issu de la défaite les invite à s'interroger. Comment en est-on arrivé là ? La réponse, c'est le pouvoir qui la donne. Tout au long des quatre années de leur règne, les hommes de Vichy ne cesseront de démonter, à l'usage de leurs compatriotes, les mécanismes du désastre, mettant en œuvre l'une des plus intenses, des plus habiles et aussi des plus cyniques campagnes de propagande – d'action psychologique, pour employer le langage d'aujourd'hui – qui se soit jamais abattue sur le pays.

Les causes de la défaite ne sont pas toutes « d'ordre technique », explique le Maréchal. La tragédie que la France vient de connaître n'est que « le reflet, sur le plan militaire, des faiblesses et des tares de l'ancien régime politique<sup>3</sup> ». On sait donc désormais à quoi s'en tenir. Les yeux se dessillent et la vérité éclate au grand jour. La Troisième République était un régime à bout de souffle, aux mains d'affairistes véreux et d'idéologues irresponsables, qui n'ont pas su faire face à la triomphante jeunesse du régime hitlérien. Gaston Bergery, ancien député radical-socialiste, créateur en 1933 du « Front commun antifasciste » et inventeur en 1934 de l'expression « Front populaire », avant de devenir l'un des théoriciens les plus écoutés de la Révolution nationale, dresse le constat sans merci des turpitudes du régime précédent : « Dans toutes ces servitudes, dans toutes ces duperies, dans les mœurs qu'elles ont provoquées, dans les maquignonnages électoraux et gouvernementaux, dans la course aux portefeuilles et dans l'instabilité du pouvoir, dans la république des services rendus et des prébendes, dans l'inefficience et le cabotinage des débats publics (...), nous nous refusons à voir autre chose qu'une caricature de la démocratie et de la liberté<sup>4</sup>. » « Toute cette politique, ajoute Pétain, il faut que cela change ; il faut en finir avec tous ces hommes politiques qui ne valent pas mieux les uns que

les autres. » Ces hommes politiques dont il avoue qu'ils lui « donnent la nausée ».

Le général Weygand, autre maître à penser de la Révolution nationale, enfonce résolument le clou : « L'ancien ordre des choses, c'est-à-dire un régime politique de compromissions maçonniques, capitalistes et internationales nous a conduits là où nous en sommes <sup>5</sup>. » Un régime que Maurras, dont on connaît la verdeur de langage, traite d' « enjuivé », de « météqué » et de « démocrasouillé ». La haine de ce calamiteux « ancien régime » est telle qu'on devait s'employer, à l'époque de Vichy, à en effacer jusqu'aux plus anodines traces, ce qui valut aux malheureux Zola, Jaurès et autres Anatole France d'être déposés de leurs rues dans de nombreuses villes françaises.

Quant au Front populaire, il n'a bien évidemment rien arrangé. Le printemps de 1936 préfigure celui de 1940. Dans les deux cas, « l'anarchie, la paresse, le désordre <sup>6</sup> » ont submergé la nation. Et A. Gide de conclure dans son *Journal* (24 septembre) : « Le choc de la guerre n'a fait que précipiter la ruine d'un état déjà tout décomposé. Ce fut le brusque et total effondrement d'un édifice vermoulu. »

Qu'on ne croie d'ailleurs pas que les maréchalistes soient seuls à clouer au pilori la funeste « Troisième République », de sinistre mémoire. Les gaullistes ne le leur cèdent en rien lorsqu'il s'agit de la couvrir de boue. De Gaulle stigmatise les « abus anarchiques d'un régime en décadence », et condamne « l'impuissance politique » et la « paralysie » de ses « gouvernements d'apparence <sup>7</sup> ». Les porte-parole de la France libre emboîtent le pas à leur chef, dénonçant « la surenchère électorale, qui faisait parfois que l'élu était celui qui payait le plus de tournées ».

Mais si le régime est pourri, c'est parce que les Français eux-mêmes le sont. Les causes de la défaite ne sont en effet pas seulement politiques, elles sont aussi largement intellectuelles et morales. « Notre défaite est venue de nos relâchements. L'esprit de jouissance a détruit ce que l'esprit de sacrifice a édifié », ne cesse de répéter le Maréchal. Une multitude d'autres bonnes âmes donne de la voix dans le même sens. Sous l'effet de cette magistrale volée de bois vert administrée par les hommes qui occupent désormais le devant de la scène politique, un véritable délire masochiste s'empare des Français. Un *mea culpa* généralisé retentit du nord au sud de l'Hexagone. A. Fabre-Luce assure que « la France est bruissante de millions



de confiteur », et H. Michel parle d' « acte permanent de contrition » et d' « auto-flagellation » collective. « Nous n'avons rien omis, dans aucun domaine, pour en arriver à notre déchéance présente. Nous avons manqué à tout ce qui est noble et viril. Nous avons renié tout ce qui était digne et sain <sup>8</sup> », pleurniche un contemporain. « La France a grand besoin de faire pénitence aujourd'hui, clame l'évêque de Grenoble. La France est coupable devant Dieu et devant les hommes <sup>9</sup>. »

Bref, c'est à qui battra sa coulpe avec le plus d'énergie et promettra au sauveur de la Patrie, avec le plus de conviction repentante, de dépouiller le vieil homme pour participer au redressement du pays. Redressement qu'il faut attendre, s'empresse de préciser le Maréchal, « de l'âme de notre pays », et non « d'une reconquête de notre territoire par les canons alliés ».

### *Changer le régime et changer les hommes*

L'effondrement que vient de connaître la France est le fruit de tant de turpitudes, individuelles et collectives, que seule une thérapeutique de choc peut lui permettre de retrouver le chemin de l'honneur. Il faut changer le régime et changer les Français. Pétain le dit sans ambages en 1941 : « Si la France ne comprenait pas qu'elle est condamnée, par la force des choses, à changer de régime, elle verrait s'ouvrir devant elle l'abîme où l'Espagne de 1936 a failli disparaître, et dont elle ne s'est sauvée que par la foi, la jeunesse et le sacrifice <sup>10</sup>. »

Quant à l'individu, la défaite doit être pour lui l'occasion d'un nécessaire bain de jouvence. Elle est la chance qu'il doit savoir saisir. Grâce à elle, il retrouvera l'énergie qui l'avait progressivement abandonné. Elle lui permettra d'oublier son égoïsme, de rompre avec son individualisme, de retrouver le sens de la « communauté » et, avec lui, celui du travail, de la famille et de la patrie. Inlassablement, les thuriféraires du régime ressassent ces idées simples, accessibles à chacun. Pour Thierry Maulnier, il faut « songer à l'immense malheur de notre défaite, mais pour la surmonter <sup>11</sup> ». Charles Maurras évoque « la déchéance (qui) est et doit être l'aiguillon, ou plutôt l'éperon qui contraindra à élever nos ambitions comme nos vœux <sup>12</sup> ». Et les maréchalistes d'appliquer à la situation du pays le dogme chrétien de la rédemption par la souffrance, et d'insister sur l'idée déjà émise par Pétain en 1931, dans son dis-

cours de réception à l'Académie française, selon laquelle, s'agissant de la France, « loin de l'abattre, l'épreuve la fortifie ».

Bien avant la défaite, nombreux étaient d'ailleurs ceux qui critiquaient sans ménagement le régime républicain et fustigeaient la torpeur jouisseuse dans laquelle étaient tombés les Français. Pétain était, bien entendu, le premier à donner de la voix. Cet épicurien bon teint s'était cru devoir, dès 1938, alerter ses concitoyens. « Les Français, oubliant que la grandeur d'un pays n'est faite que de la somme des efforts personnels, se laissèrent entraîner dans les jouissances et les appétits matériels. » Cette démission des Français, uniquement préoccupés de leur bien-être, jointe à l'instabilité et à la faiblesse des gouvernements, ne pouvaient conduire qu'à un changement profond dans nos institutions, nos mœurs politiques, et jusque dans notre manière de vivre et de penser. La Troisième République, fait remarquer Pétain en 1940, « s'acheminait à grands pas vers une révolution politique que la guerre et la défaite ont seulement hâtée<sup>13</sup> ».

Comment dès lors, pour des hommes ambitieux et décidés, ne pas saisir l'occasion de la défaite pour réaliser les transformations de fond que beaucoup jugent nécessaires à la survie du pays? L'effondrement de notre armée est considéré par nombre de Français, non comme celui de la France, mais comme celui du régime. « En réalité, écrit G. Bergery dans sa note du 10 juillet, il n'est pas d'exemple historique qu'un régime ait survécu à un désastre comme celui que nous venons de connaître. » Et pour que les choses soient bien claires, Kléber Haedens met les points sur les i, dans *l'Action française* du 2 juillet 1942 : « La défaite nous a apporté au moins une chance : elle nous a délivré du mauvais régime. » Si bien que le vainqueur de Verdun se trouve face à une providentielle table rase, sur laquelle il pourra construire l'ordre nouveau dont il rêve depuis longtemps. « L'ordre nouveau est une nécessité française, martèle-t-il le 11 octobre 1940 de sa voix chevrotante de vieille femme. Nous devons, tragiquement, réaliser dans la défaite la révolution que, dans la victoire, dans la paix, dans l'entente volontaire de peuples égaux, nous n'avons même pas su concevoir. » Et le journaliste maurassien Havard de la Montagne de conclure : « C'est une véritable ingratitude de gémir, alors que chacun devrait se répandre en actions de grâces et admirer par quel miracle une défaite (...) a produit le retour de l'ordre<sup>14</sup>. »

L'occasion est d'autant plus à saisir qu'elle permettra à tous

ceux qui n'ont accepté ni la victoire du Cartel des gauches en 1924, ni celle du Front populaire en 1936, de trouver une juste revanche. Le Maréchal aura beau arguer de la pureté de ses intentions et déclarer qu'on chercherait en vain dans l'ordre nouveau qu'il préconise les traits « d'une revanche des événements de 1936 », personne ne sera dupe. La Révolution nationale prendra bien la forme, dans nombre de ses aspects, d'une revanche des forces conservatrices de droite sur celles de gauche.

*Une révolution culturelle avant la lettre :  
L'« ordre nouveau » du Maréchal*

Cet ordre nouveau, quel est-il ? Qui l'a conçu ? Ses sources sont-elles françaises ou étrangères ? Les historiens s'interrogent. Il est malaisé de déterminer les tenants et aboutissants d'une entreprise idéologique tout embuée encore de passions partisans, et qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire de notre pays. Quelques certitudes cependant. La Révolution nationale porte indiscutablement la griffe du Maréchal. Les idées simples – simplistes, disent certains – qu'elle véhicule sont celles qu'il a toujours défendues, depuis que Verdun lui a donné une tribune nationale et même internationale. Mais la puissance conceptuelle de Pétain n'est pas telle qu'elle lui permette d'organiser en un corps de doctrine les quelques idées communes que la dégénérescence du régime républicain a fait naître en lui. Aussi est-ce du cerveau de ses conseillers que la – ou les Révolutions nationales, car celle-ci a été « tirée à hue et à dia » (H. Michel) par nombre de « penseurs », pas toujours situés sur la même longueur d'onde – est issue. Les Alibert, « disciple remuant de Maurras<sup>15</sup> » qui, ancien professeur de droit constitutionnel aux Sciences politiques et maître des requêtes au Conseil d'Etat est, depuis 1930, le véritable « mentor politique<sup>16</sup> » de Pétain ; les Romier, rédacteur au *Figaro* et spécialiste des problèmes économiques et sociaux, que Pétain appelle « mon enfant », et dont la chambre, à l'Hôtel du Parc, est située juste au-dessus de la sienne ; les Gillouin, philosophe, ami d'Alibert et de Maurras, dont Pétain assure qu'il existe entre eux « une espèce d'harmonie préétablie », tandis que P. Gillouin parle de « coup de foudre de sympathie » ; les Peyrouton, les Bouthillier, et beaucoup d'autres, moins connus, sinon moins influents.

Ces doctrinaires puisent largement, pour constituer le stock d'idées de la Révolution nationale et élaborer le « syncrétisme



idéologique » (J.-P. Azéma) qui la caractérise, dans les différents courants de pensées qui, à droite comme à gauche, animent, depuis les années trente, le monde politique en France et à l'étranger.

Pétain se défend de vouloir singer les régimes totalitaires. « L'ordre nouveau ne peut être une imitation servile d'expériences étrangères; certaines de ces expériences ont leur sens et leur beauté, mais chaque peuple doit concevoir un régime adapté à son climat et à son génie. L'ordre nouveau est une nécessité originale et typiquement française. » Et de fait, même si certains traits du national-socialisme se retrouvent dans la Révolution nationale, à propos de la politique de la jeunesse notamment, il paraît acquis que la révolution pétainiste a été « conçue strictement à la française, non à l'allemande ni même à l'italienne <sup>17</sup> ». Tout au plus peut-on lui trouver un air de famille avec l'Estado Novo du maurrassien Salazar.

C'est donc chez des penseurs et des écrivains français que la Révolution nationale trouve l'essentiel de son inspiration. Et on cite à ce propos J. de Maistre, Bonald et Renan, mais également Barrès, Péguy, et même un homme classé à gauche, Emmanuel Mounier.

Mais c'est manifestement Maurras et son Action française qui tiennent le haut du pavé, en tant que pourvoyeurs d'idées de la Révolution nationale. Même si le célèbre polémiste n'est pas pour Pétain le maître à penser et le conseiller qu'on a dit, on peut tenir pour juste la remarque de René Benjamin selon laquelle : « Pétain au pouvoir couronne la pensée de Maurras. » Et de fait, le Maréchal a toujours eu un faible pour celui qu'il appelle « le plus français des Français ». Et ce n'est pas un hasard s'il a activement fait campagne pour son élection à l'Académie française. Pétain et Maurras sont du même bois. René Benjamin, racontant l'une de leur entrevue, écrit : « Les yeux des deux hommes croisèrent leurs feux; ce furent deux éclairs. » Si Maurras ne s'abaisse pas à hanter les coulisses du pouvoir, se contentant dans son journal d'en louer et, au besoin, d'en critiquer l'action, ses hommes sont partout autour du Maréchal, de R. Alibert à H. Massis (fondateur en 1920 avec J. Bainville de la *Revue universelle*), en passant par l'inspecteur des finances Du Moulin de Labarthète, R. Gillouin et l'amiral Fernet. Et ce sont eux qui souvent rédigent ses fameux messages (tel H. Massis pour ceux concernant la jeunesse). Rien d'étonnant dès lors à ce que la Révolution nationale puise aussi abondamment dans le réservoir d'idées du maurrassisme. A

Maurras, Vichy emprunte son hostilité à la révolution de 1789 et à la démocratie; sa haine de la « Gueuse », le « régime de l'étranger »; son aversion viscérale pour les « métèques », Français de fraîche date, juifs ou francs-maçons; sa conception hiérarchique de la société; son souci de contrebalancer le centralisme jacobin du « pays légal » par les « communautés naturelles » représentant le « pays réel »; le corporatisme enfin dans le domaine économique et social, que la Charte du travail tente d'instaurer. Ces emprunts constituent la véritable ossature de l'édifice idéologique érigé par la Révolution nationale.

A un degré moindre, le personnelisme d'Emmanuel Mounier inspire également l'entreprise vichysoise. Bien des proches du Maréchal (Gillouin, Peyrouton, Bouthillier) ne sont en effet pas insensibles aux idées du fondateur de la revue *Esprit*. La dette de la Révolution nationale à l'égard du personnelisme concerne la primauté de l'être concret, la personne, sur l'être abstrait, l'individu ou le citoyen; la nécessaire revalorisation des communautés territoriales de base, ainsi que la non moins nécessaire réforme de la démocratie, afin de la soustraire à la pression des trusts et des partis politiques.

### *La prise de pouvoir du Maréchal Pétain*

Afin d'avoir les mains libres du côté allemand, Pétain et Weygand font le forcing auprès de Paul Reynaud en vue d'obtenir une demande d'armistice. Après bien des hésitations, le chef du gouvernement se rend à leurs arguments. L'armistice est signé dans le wagon de Rethondes le 22 juin, en dépit de l'opposition du sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale et à la Guerre, Ch. de Gaulle, qui souhaite la poursuite de la lutte à partir de l'Afrique du Nord. Ayant mis en chantier à Montoire, le 22 octobre, une active politique de collaboration d'Etat – dont il revendique la paternité exclusive: « C'est moi que l'histoire jugera » – Pétain obtient d'Hitler qu'il lui laisse « rénover » la petite moitié de France qu'il lui abandonne.

L'obstacle allemand provisoirement levé, le Maréchal s'emploie à placer sur les rails sa « Révolution nationale ». Il peut d'autant mieux le faire que l'Assemblée nationale ne lésine pas sur l'étendue des pouvoirs qu'elle lui accorde.

L'affaire est rondement menée.

Tout commence le 18 mai, lorsque P. Reynaud, à la recherche d'un « homme providentiel » susceptible d'endiguer le flot ennemi, fait entrer le maréchal Pétain dans son gouver-

nement. « Le vainqueur de Verdun, plastronne le président du Conseil aux abois, celui grâce à qui les assaillants de 1916 n'ont pas passé, celui grâce à qui le moral de l'armée française en 1917 s'est ressaisi pour la victoire, le maréchal Pétain (...) est désormais à mes côtés comme ministre d'Etat, vice-président du Conseil. Mettant toute sa sagesse et toute sa force au service du pays, il y restera jusqu'à la victoire... » Le 18 juin, la situation militaire ayant empiré, Pétain remplace Reynaud à la tête du gouvernement, lequel a jugé prudent de se réfugier à Bordeaux. Le 10 juillet, par 569 voix contre 80, la Chambre des députés et le Sénat, réunis en Assemblée nationale, accordent les pleins pouvoirs au glorieux maréchal, « à l'effet de promulguer (...) une nouvelle Constitution de l'Etat français », appelée à « garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie ». Mort-née, cette Constitution tombe sur-le-champ dans les trappes de l'histoire, le Maréchal se contentant de promulguer, les 11 et 12 juillet, quatre « actes constitutionnels » lui accordant « la plénitude du pouvoir gouvernemental », en tant que « chef de l'Etat français ». Et le buste du vainqueur de Verdun de remplacer dans les édifices publics celui de la Marianne républicaine, tandis qu'apparaît dans les textes officiels la formule fameuse, qui fait parfois sourire dans sa royale et naïve prétention : « Nous, Philippe Pétain, maréchal de France... » (Formule à laquelle ne devait pas tarder de répondre celle, tout aussi majestueuse, de l'ennemi juré du Maréchal : « Au nom du peuple et de l'Empire français, nous, général de Gaulle, chef de la France libre... ») Puissamment aidé par Laval qui, paradoxalement, n'adhérera jamais à cette Révolution nationale en vue de laquelle Pétain s'est fait donner les pleins pouvoirs, le « vieillard providentiel » vient de réussir l'un des plus étonnants « coups » politiques de l'histoire de France : conduire la Chambre du Front populaire à se faire « hara-kiri » (J.-P. Azéma) pour lui céder la place. Il peut désormais s'atteler à la grande œuvre à laquelle il se sait destiné : donner un nouveau visage à la France.

### « Refaire les Français »

Mais pourquoi cette expression : « Révolution nationale » ? Pétain avoué ne guère l'aimer, en raison des désordres qu'elle évoque et de sa référence à la révolution honnie de 1789. « Redressement national » ou « Rénovation française » lui aurait mieux convenu. C'est pourtant lui qui la fait entrer



dans le vocabulaire politique, en l'employant pour la première fois dans son message du 8 octobre 1940. Non sans que son entourage ne s'empresse de préciser qu'il convient de dépouiller ce terme « de tout ce qu'il évoque de violence, d'usurpation, d'illégalité<sup>18</sup> », pour le prendre dans son sens étymologique qui est « retourner à... ». Et les subtils commentateurs vichyssois d'évoquer la « révolution » des astres qui les conduit à repasser sans cesse par leur point de départ. La « révolution » pétainiste consisterait ainsi à « retourner » à « des principes moraux et spirituels qui autrefois ont fait la grandeur de la France ».

Inlassablement, le Maréchal ressasse son idée fixe. Toutes les occasions lui sont bonnes pour appeler à « une réforme intellectuelle et morale qui oppose à la facilité le sens de l'effort, au danger de la paresse la dignité du travail, à l'abandon de la jeunesse son élévation dans l'espérance et la foi, à l'égoïsme contagieux la primauté de la patrie ». S'ils entendent renouer avec les valeurs morales qu'ils ont eu la légèreté d'abandonner, et retrouver ainsi « le réconfort des certitudes éternelles », les Français doivent, prioritairement, vouer au chef de l'Etat une confiance absolue et lui témoigner une obéissance aveugle. Ils doivent ensuite se débarrasser de l'individualisme forcené qui les habite, parce qu'il « tourne inévitablement à l'anarchie<sup>19</sup> », et que celle-ci « ne trouve d'autres correctifs que la tyrannie ».

Ambition de demiurge pour le vainqueur de Verdun, qui ne vise à rien moins qu'à créer un nouveau type d'homme (reconstruire la France c'est « refaire les Français<sup>20</sup> ») dans une perspective toute saturée de connotations chrétiennes. Entreprise proprement totalitaire, qui n'est pas sans rappeler, la guillotinerie en moins, l'utopique tentative robespierriste de « régénération » des Français.

Le nouvel Adam que la Révolution nationale entend modeler devra être – et l'idée revient comme un leitmotiv dans le discours pétainiste – fortement ancré dans le réel, et se faire l'artisan de ce « retour aux choses » (« *zur Sachen selbst* ») préconisé par Heidegger. Il n'aura rien à voir avec ce « citoyen » désincarné inventé par les révolutionnaires de 1789. Raphaël Alibert rend la philosophie des Lumières responsable de cette substitution de « la notion abstraite de l'individu à celle de l'homme réel ». Substitution qui a abouti à créer un « être imaginaire », auquel on a « attribué tous les droits », avant de l'abandonner « à sa solitude et à sa liberté ». « La cité moderne, écrit Jacques Maritain, sacrifie la personne à l'individu; elle donne à l'indi-

vidu le suffrage universel, l'égalité des droits, la liberté d'opinion, et elle livre la personne, isolée, nue, sans armature sociale qui la protège, à toutes les puissances dévastatrices qui menacent la vie de l'âme. » La Révolution nationale entend se détourner d'une conception de l'homme aussi réductrice et formelle. Elle prétend « s'accrocher au réel, comme un noyé à une bouée de sauvetage <sup>21</sup>. » Elle proclame la « fin de l'homme abstrait et la primauté de l'homme réel », « dont toute la vie est dominée par le travail », « l'homme (étant) d'abord ouvrier ». De l'homme vrai, concret et tangible, solidement ancré dans ces institutions familières et sécurisantes que sont la famille, l'entreprise, la profession, qui le protègent « contre les risques de la vie et les entreprises illégitimes de l'Etat ».

Mais l'ambition démiurgique des hommes de Vichy est sans doute plus grande encore, si on en juge par la création en 1941, sous les auspices du docteur Alexis Carrel – prix Nobel de médecine en 1912, et par ailleurs grand admirateur de J. Doriot en qui il voit l'archétype du nouveau chef – d'une Fondation française pour l'étude des problèmes humains, qui ne se propose rien moins que d'étudier « la reconstruction de l'homme tant du point de vue physique que du point de vue mental, c'est-à-dire sous les divers aspects biologique, intellectuel, moral, social et spirituel ». Si l'homme est à « reconstruire », assure le grand biologiste, c'est parce qu'il se trouve actuellement « débilité, désaxé, inadapté <sup>22</sup> », par l'action de « certaines formes de gouvernement » qui se sont « éloignées du réel pour se complaire dans un abstrait désastreux ». C'est donc à une véritable « cure de désintoxication » qu'il faut soumettre les Français, si on entend en faire les acteurs à part entière d'une révolution vraiment « nationale ».

Mais cet homme « nouveau » qu'on prétend créer est en fait un homme ancien. C'est l'homme d'autrefois qu'on s'efforce de faire revivre, ou, plus exactement, l'homme tel qu'on feint de croire qu'il était dans le passé. Un homme mythique, issu d'un éden imaginaire, qui aurait été à la fois bon père de famille, bon ouvrier et bon Français, et qui aurait préféré aux joies frelatées des villes, des bars et du jazz, celles, vivifiantes et saines, de la nature, de la ferme et des chants folkloriques.

Sur le plan politique, le « citoyen » de la Révolution nationale n'a plus rien à voir avec celui de 89, « dont les droits s'inscrivaient en préface à la fois naïve et présomptueuse aux diverses Constitutions <sup>23</sup> ». Il est, et c'est un honneur pour lui, gratifié de beaucoup plus de devoirs que de droits. Et ceux-ci

ne lui sont attribués « que dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs essentiels ». De cette affirmation découlent une critique sans appel de la Révolution française, qui a « entraîné la Nation sur une fausse route », et une réfutation radicale des désastreux principes de 89. Nous dirons aux Français, écrit Pétain, « qu'il est beau d'être libre, mais que la liberté réelle ne peut s'exercer qu'à l'abri d'une autorité tutélaire, qu'ils doivent respecter, à laquelle ils doivent obéir » ; « nous leur dirons ensuite que l'égalité est une belle chose », mais qu'elle doit s'encadrer « dans une hiérarchie fondée sur la diversité des fonctions et des mérites » ; « nous leur dirons enfin que la fraternité est un idéal magnifique, mais que dans l'état de nature où nous voici retombés, il ne saurait y avoir de fraternité véritable qu'à l'intérieur de ces groupes naturels, que sont la famille, la cité, la Patrie ».

Tout cela conduit à substituer à l'obsolète devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité, un slogan autrement mobilisateur, venu du colonel de La Rocque et qu'Alibert – à moins que ce ne soit Weygand – a suggéré à Pétain : Travail, Famille, Patrie. Mots magiques, évoquant les trois réalités hors desquelles il n'y a pas de salut. Le travail, qui est « la loi sacrée et fondamentale de la Révolution nationale <sup>24</sup> » ; la famille, « dont tout dépend », parce qu'elle est la cellule de base sur laquelle repose tout l'édifice social ; la Patrie enfin, qui « peut assurer, embellir et justifier nos vies fragiles et chétives <sup>25</sup> », à laquelle il faut se donner corps et âme, car « elle a toujours porté son peuple à la grandeur ».

Un très intéressant document du secrétariat général à la Jeunesse, publié par H. Amouroux, montre que le gouvernement ne se fait guère d'illusions quant à la possibilité de faire adhérer les Français aux grandes options maréchalistes. « Les habitudes des Français d'aujourd'hui sont telles qu'on ne peut raisonnablement espérer les amener à comprendre et à vivre les exigences de l'ordre nouveau. Les modes de pensée et de vie que suppose cet ordre nouveau sont si opposés à ceux qui ont fait la France d'hier que, pour passer des uns aux autres, une véritable "conversion" serait nécessaire. Il serait naïf de penser que cette conversion pourra être obtenue des Français adultes <sup>26</sup>. » Conséquences : c'est sur la jeunesse qu'il faut tabler, « parce qu'elle n'est pas encore sclérosée dans ses habitudes, parce qu'elle est une puissance et non pas encore un être organisé ». D'où les efforts de Vichy pour se concilier les jeunes. Ces jeunes, en qui A. Bonnard voit « la fleur d'une



race », et dont le rôle est de « perpétuer une tradition » et de « renouveler une histoire ».

### *Un régime national, hiérarchique et social*

Cet homme régénéré, qui redécouvrira, suite à « un brusque mouvement de rupture avec le passé », la nécessité des « disciplines collectives », est appelé à s'insérer dans un régime que le maréchal Pétain veut « national en politique étrangère, hiérarchique en politique intérieure, coordonné et contrôlé dans son économie, et, par-dessus tout, social dans son esprit et ses institutions <sup>27</sup> ».

Le régime sera tout d'abord « national », et il s'emploiera pour cela à restaurer « la fierté (...) blessée » (Bergery) des Français et à transformer « le gouvernement de la défaite » en gouvernement de la « Renaissance nationale ». Mais le régime sera surtout « national » parce qu'il bannira « les individus et les groupes qui, pour des raisons de race ou de conviction, ne peuvent ou ne veulent souscrire au primat de la patrie française : étrangers, juifs, francs-maçons, communistes, internationalistes de toute origine et de toute obéissance <sup>28</sup> », bref, tous les « antinationaux » qui n'appartiennent pas à la « vraie France ».

Le régime sera « hiérarchique » ensuite, c'est-à-dire autoritaire, afin de faire respecter l'ordre, le premier besoin des hommes après la paix. « L'ordre dans les choses, les institutions, dans la rue, dans les esprits <sup>29</sup>. » Un « ordre sévère, exigeant de tous les mêmes disciplines, fondé sur la prééminence du travail, la hiérarchie des valeurs, le sens des responsabilités, le respect de la justice, la confiance mutuelle au sein de la profession <sup>30</sup> ». Un ordre sans lequel il n'y a ni prospérité ni liberté possibles. Mais, s'il est « sévère », l'ordre nouveau n'en est pas pour autant discrétionnaire. Le moment est en effet venu pour la France de réaliser, « entre les périodes d'autorité dégénéralant en tyrannie <sup>31</sup> » et celles « de liberté dégénéralant en désordre », une « synthèse de l'autorité et de la liberté ».

Mais le régime sera surtout hiérarchique parce qu'il saura instaurer une indispensable et authentique « hiérarchie sociale ». Un peuple n'est en effet pas une collection d'individus, mais une « hiérarchie de familles, de professions, de communes (...) articulées et fédérées pour former une patrie animée d'un mouvement, d'une âme, d'un idéal », et pour produire « à tous les échelons une hiérarchie des hommes qui se



sélectionnent par les services rendus à la communauté, dont un petit nombre conseillent, quelques-uns commandent et au sommet un chef qui gouverne<sup>32</sup> ».

Cette nouvelle hiérarchie sociale « ne reposera plus sur l'idée fausse de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des "chances" donnée à tous les Français de prouver leur aptitude à "servir". Seuls le travail et le talent deviendront le fondement de la hiérarchie française. Aucun préjugé défavorable n'atteindra un Français du fait de ses origines sociales, à la seule condition qu'il s'intègre dans la France nouvelle et qu'il lui apporte un concours sans réserve(...). Ainsi renaîtront les élites véritables que le régime passé a mis des années à détruire et qui constitueront les cadres nécessaires au développement du bien-être et de la dignité de tous ».

Le régime sera enfin « social », dans la mesure, où renvoyant dos à dos l'individualisme : « chacun pour soi et personne pour tous<sup>33</sup> » ; l'universalisme, « chimère humanitaire et fraternelle » dérivée du message évangélique mais transposée, « par une frauduleuse opération de l'esprit, du plan spirituel au plan politique » ; le libéralisme politique, « principe de division et (...) d'affaiblissement de la cohésion nationale » ; et enfin le collectivisme, qui procure à tous « l'égalité dans la misère » ; il offrira aux hommes le puissant soutien des communautés familiales, professionnelles, locales et nationales. Le nouveau régime mettra ainsi fin à la désastreuse lutte des classes qui, en autorisant « toutes les surenchères de la démagogie », a « divisé le pays et empêché tout travail profitable<sup>34</sup> ».

### *La Révolution nationale est une mystique*

La France, déclare le maréchal Pétain le 23 août 1940, « remettra en honneur les grandes vérités de la morale chrétienne qui ont formé la base solide de notre civilisation ». Et de fait, apparaissent en filigrane dans la Révolution nationale nombre de « vérités » revendiquées par le christianisme. L'adhésion à la « Révolution » pétainiste présente d'ailleurs tous les aspects de l'adhésion à une religion révélée. Révélée par le « Sauveur de la Patrie » qui, Christ des temps nouveaux, n'a pas hésité à faire don de sa personne à la France pour la racheter de ses fautes et assurer son salut. La Révolution nationale n'est pas seulement, aux dires de ses promoteurs, un régime politique et social inédit, elle est avant tout un « esprit

nouveau », exigeant « une foi vivifiante et agissante (...), une foi inébranlable dans les destinées de la France<sup>35</sup> ». D'ailleurs, à l'origine de tout grand mouvement, ne trouve-t-on pas une « mystique » ? Le temps des croyants et des apôtres est venu, assure-t-on à Vichy. Pour réussir, la Révolution nationale doit savoir « toucher les cœurs » et susciter « un enthousiasme agissant, le renoncement et au besoin le sacrifice ». Le dernier mot revient au cardinal Gerlier qui voit dans une « révolution intime » la condition de réussite de la « Révolution » pétainiste.

Sans entrer dans le détail de toutes les réalisations auxquelles a conduit le « prurit réformateur » (J.-P. Azéma) de Vichy, ni évoquer les multiples projets qui n'ont pas connu l'ombre d'une exécution, il nous paraît opportun d'évoquer deux innovations dont les répercussions sur les problèmes de la jeunesse sont manifestes : la Charte du travail et la Corporation paysanne.

### *Le travail, ce « don de Dieu »*

À l'instar du national-socialisme, le Maréchal est obsédé par cette « loi de l'homme » qu'est le travail. Certes, le travail correspond à une « loi sévère », imposée à l'individu « par une nécessité inéluctable ». Mais le christianisme nous a appris « à accepter librement sa nécessité », en même temps qu'il a su lui conférer « une valeur spirituelle ». Le travail, l'effort, la peine, sont en effet les moyens de la Rédemption. « La destinée de l'homme, aussi longtemps qu'il vit, est de peiner, assure le philosophe Jacques Chevalier, ami et ministre du Maréchal. Il ne cessera de peiner que lorsqu'il se couchera pour mourir. » Et Pétain à Bordeaux, le 20 juin 1940 : « On a voulu éviter l'effort et on a rencontré le malheur. » Le travail est d'ailleurs fort éloigné de n'être qu'un « fardeau » pour l'homme. Il est en fait surtout « un bienfait » pour lui, dans la mesure où il est le garant, en tant que gage de sa « bonne santé morale et physique », de « l'équilibre et du développement harmonieux » de ses facultés.

Mais le travail exalté par Pétain n'est pas celui mis en place dans les usines par la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. (Le Maréchal évoque même la nécessité d'un « arrêt », voire d'un « recul dans la voie de l'industrialisation à outrance ».) Il est celui de l'artisan se colletant avec la matière pour en extraire une œuvre. Et Pétain d'expliquer que « la création d'une œuvre artisanale demande un effort physique, de l'intelligence et du cœur ; qu'elle exige de l'homme l'esprit de décision et le sens

de la responsabilité ». La France de demain se doit donc de restaurer « les antiques traditions artisanales qui ont fait jadis sa fortune et sa gloire. Pays classique de la qualité, elle saura rendre à toute sa production ce fini, cette délicatesse, cette élégance où elle fut longtemps sans rivale ».

Ce travail, véritable « don de Dieu », la France en a besoin pour régénérer l'homme, pour remettre à flot son économie et aussi, mais cela n'est pas dit, pour répondre aux réquisitions allemandes. Aussi ne faut-il pas laisser « le capitalisme international et le socialisme international <sup>36</sup> » – d'autant plus funestes que, s'opposant l'un à l'autre, en apparence, ils se ménagent l'un l'autre en secret – l'exploiter et le dégrader. Pas plus qu'il ne faut le laisser avilir par « la puissance des trusts et leur pouvoir de corruption <sup>37</sup> », et le livrer en pâture à la lutte des classes qu'attisent à plaisir les syndicats.

### *Le corporatisme, remède à la lutte des classes*

Pour sauvegarder le « droit au travail » des Français, et surtout leur imposer « le devoir de travailler », les conseillers du Maréchal, dont René Belin, responsable de la C.G.T., « arraché à son milieu » (J. de Launay) pour être promu, « sans l'avoir voulu », ministre du Travail et de la Production industrielle, lui glissent à l'oreille un mot magique : corporatisme. Mot qui chemine d'autant plus agréablement dans l'esprit du Maréchal que les associations corporatives ont été supprimées par la Révolution française, et que les ressusciter permettrait une nouvelle fois à l'Etat français de prendre ses distances par rapport à une période de notre histoire qui est à l'origine de la dégénérescence de la France.

Le Maréchal, particulièrement ignare en matière d'économie (il demande un jour à R. Gillouin le sens du mot « escompte »), et ne s'intéressant guère aux problèmes sociaux, enfourche néanmoins d'enthousiasme ce nouveau cheval de bataille, dont la simplicité et le caractère d'évidence le séduisent. A cela s'ajoute, pour lui qui rêve d'unir les Français, la conviction qu'il convient de commencer par réconcilier ces frères ennemis que sont traditionnellement les patrons et les ouvriers. Aussi teinte-t-il son verbe de lyrisme pour obtenir la matérialisation de la nouvelle chimère qu'il entend imposer aux Français. « Patrons, artisans, techniciens, employés, ouvriers, oubliez vos origines, oubliez vos divisions du passé, donnez un grand exemple de collaboration ; unissez vos cœurs, vos intel-



ligences et vos efforts pour étudier une organisation professionnelle digne de la France nouvelle<sup>38</sup>. » Aux patrons, le Maréchal n'hésite pas à dire, à Commeny, la plus ancienne municipalité socialiste de France, qu'ils « ont une part de responsabilité dans la lutte des classes », en raison de leur égoïsme et de leur « incompréhension de la condition prolétarienne ». Le véritable patron doit se considérer « comme ayant charge d'âme », et « avoir le souci majeur de la dignité, du bien-être, de la santé, du moral de ses collaborateurs et de leurs familles ». Il doit se convaincre que le travailleur n'est pas un simple producteur, mais également « un homme qui vit pour lui-même, hors du lieu de travail, et qui a droit au libre développement de sa personnalité ». Aux ouvriers, qu'il appelle « mes amis », le Maréchal demande de ne plus écouter les démagogues qui les ont « nourris d'illusions », en leur promettant « le pain, la paix, la liberté », alors qu'ils n'ont pu leur apporter que « la misère, la guerre et la défaite ».

Première étape, dans l'instauration en France d'un « ordre corporatif » : la table rase. C'est ainsi que René Belin dissout tout aussi bien les syndicats ouvriers que les organismes interprofessionnels patronaux.

Deuxième étape : la promulgation, le 4 octobre 1941, de la Charte du travail (expression empruntée aux réalisations mussoliniennes de 1927), qui crée « des groupements comprenant tous les membres d'un même métier », de manière à ce que le « centre du groupement » ne soit plus « la classe sociale, patronale ou ouvrière, mais l'intérêt commun de tous ceux qui participent à la même entreprise ». Et Pétain d'exprimer l'utopie à laquelle il croit dur comme fer : « Lorsque, dans chaque entreprise ou dans chaque groupe d'entreprises, patrons, techniciens, ouvriers, auront pris l'habitude de se réunir pour gérer en commun les intérêts de leur profession, pour administrer en commun leurs œuvres sociales (...), il ne tardera pas à se créer entre eux une solidarité d'intérêts et une fraternité de sentiments indestructibles. Dès lors, l'union de la nation ne sera plus une formule trop souvent trompeuse, mais une réalité bienfaisante<sup>39</sup>. »

Le « noyau dur » de cette économie « de concorde nationale » (H. Michel) que le Maréchal entend instaurer en France est constitué par les fameux « comités sociaux » groupant patrons, cadres et ouvriers, et dont toute entreprise de plus de cent ouvriers devra obligatoirement être dotée. Véritable *deus ex machina* de la réconciliation sociale, ces comités sont appe-

lés à transformer les entreprises en « communautés » fraternelles, au sein desquelles triomphera le précepte évangélique : « Aimez-vous les uns les autres... » Ce qui ne veut pas dire qu'ils aient à s'immiscer dans la conduite et la gestion de l'entreprise. Leur rôle consiste simplement à aider la direction « à résoudre toutes les questions relatives au travail et à la vie des personnels de l'établissement », et surtout à se livrer à des œuvres d'entraide sociale, comme venir en aide aux familles nécessiteuses ou envoyer les enfants en colonies de vacances.

En butte à la méfiance des patrons comme à celle des ouvriers, les comités sociaux sont fort éloignés de participer à cette mythique « fusion sociale » dont rêve le Maréchal. De plus, mis en place – lorsqu'ils le sont – avec des moyens de fortune, ils ne manifestent pas, dans le domaine où leur rôle aurait pu être important, la protection sociale, une efficacité bien grande.

Une fois de plus, un constat d'échec s'impose. Le grand dessein social qu'on a soufflé au Maréchal, et auquel il paraît avoir sincèrement cru, connaît le sort de bon nombre de ses entreprises. Il échoue sans gloire, victime de la conjoncture et de la situation du pays. Ni les patrons, aux prises avec d'énormes difficultés économiques, ni les ouvriers, chez qui le S.T.O. opère des ponctions de plus en plus sévères, n'acceptent d'entrer dans le jeu démobilisateur naïvement proposé par le Maréchal.

### *La terre qui « ne ment pas »*

L'échec est moins patent en ce qui concerne l'agriculture. Celle-ci est en effet le seul secteur de l'économie nationale à bénéficier d'une charte corporative complète. Il est vrai que le Maréchal, se souvenant de ses origines paysannes, a toujours eu un faible pour « la somptueuse, la magnifique, la grandiose *terra mater* », la « déesse aux mille visages » à laquelle il veut à tout prix ramener les Français.

Les hagiographes du chef de l'Etat ne manquent pas de rappeler qu'il est fils et frère d'exploitants agricoles, et que lui-même ne dédaigne pas de produire son vin dans son domaine provençal de l'Ermitage à Villeneuve-Loubet où il aime, échappant quelques instants aux servitudes du pouvoir, – du moins tant que les Allemands le laissent libre de ses mouvements – venir, face à la baie des Anges, se retremper dans un milieu naturel. Ces quelques escapades vers le soleil de la Méditerranée suffisent à accréditer la légende du « Maréchal paysan », de

l'« homme de plein air, en commerce direct avec la nature <sup>40</sup> ». L'auteur de l'une des innombrables biographies du chef de l'Etat à l'usage des jeunes indique qu'enfant le Maréchal a « foulé cette terre sèche et forte de l'Artois », que « les champs, les canaux, les longues files de peupliers, les étangs » ont formé les premières images dont il s'est imprégné, et que « l'ordre du monde » lui est apparu « sous l'aspect puissant, régulier, fécond des travaux de la terre, de la vie du sol <sup>41</sup> ».

● L'un des hauts lieux de la mythologie pétainiste en matière de glèbe française est sans conteste la forêt de Tronçais, dans les confins nord du Bourbonnais. « Si vous ne connaissez pas Tronçais vous ne connaissez rien. La France n'a pas de futaie plus belle, de chênes qui semblent aussi vieux que le sol. Entrez dans la forêt ce sera comme si vous entriez dans la vie passée de notre terre. Ces chênes qui vivent encore ont vu quatre siècles d'histoire et ils sont sortis de chênes qui étaient la parure, la force et comme l'âme de la Gaule <sup>42</sup>. »

● Aménagée par Colbert, cette vénérable futaie a été chantée, avec une sensibilité de poète, par J. Chevalier. Délaissant pour un temps le commerce des idées, l'austère philosophe aime à s'y laisser griser par les « senteurs de ronces, de mûres, de mousse, de houx, d'humus, de champignons, de bruyères, de bourgeons et d'écorce et de sève » qui s'en dégagent. Il aime tant sa forêt et son Maréchal, le glacial et néanmoins passionné ministre de l'Instruction publique, qu'il fait dédier à Pétain l'un des plus anciens chênes de sa sylvie chérie. Et un jour que Pétain rend visite à l'école des cadres de la Faulconnière en Bourbonnais, on le conduit près du chêne qui porte son nom. « Oh! oh! dit en souriant le chef de l'Etat, je ne me figurais pas que cet arbre fût si vieux. J'imaginai que son âge était voisin du mien... Je vois bien maintenant que jamais je ne le rattraperai. »

L'honneur qui lui est fait vaut au malheureux « chêne Pétain », planté à l'époque de Colbert, de terminer son existence à la Libération, « fusillé » par les hommes de la Résistance.

Pour de multiples raisons : vaincre la pénurie alimentaire — « Paysans, mes amis, je vous fais confiance et je compte sur votre dévouement pour m'aider à relever la France et à la sauver de la famine » — ; décongestionner les villes et faire pièce à l'agitation socialiste; transformer à terme la France, selon le vœu du Führer, en « jardin de l'Europe », en raison de la richesse de son sol et du climat privilégié dont elle jouit; égale-



ment parce que la France industrielle du Nord et de l'Est lui échappe; inlassablement, et en dépit du scepticisme affiché par nombre de ses ministres et des quolibets que lui attire son obstination ruraliste, – « Pétain nous prêche le retour à la terre. A quatre-vingt-cinq ans, il pourrait bien donner l'exemple » –, le Maréchal demande aux Français de ne plus se détourner de la terre nourricière, de cette terre qui « ne ment pas », et qui demeure notre ultime « recours ». « Elle est la patrie elle-même, assure-t-il, dans son appel célèbre du 22 juin 1940. Un champ qui tombe en friche, c'est une portion de la France qui meurt. Une jachère de nouveau emblavée, c'est une portion de la France qui renaît. » « La France, ajoute-t-il le 23 août 1940, sera à la fois très nouvelle et très ancienne.(...) Elle redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, une nation essentiellement agricole. »

Et tous les médias d'orchestrer cette incroyable et pittoresque campagne prorurale et anti-urbaine. Il n'est pas jusqu'à la mode qui ne s'en mêle, en créant un modèle de robe en toile de Vichy à carreaux bleus et blancs, accompagnée d'un foulard, baptisé: « Retour à la terre. » Lucide, A. Gide s'inquiète « de l'aveuglement de ceux qui s'imaginent que ce retour va permettre le relèvement de la France; de ceux qui voient dans ce repliement une promesse de renaissance... ». « Je n'y vois quant à moi, assure l'auteur des *Nourritures terrestres*, que recul et résignation. »

Mais habiller les femmes en fermières ne suffit pas à leur donner le goût de la terre. Dérisoire résultat d'une campagne pourtant bruyamment orchestrée, 1 566 familles seulement s'installent à la campagne, dont 409 s'empressent, après quelques mois, de s'en retourner vivre en ville.

Cette célébration sans nuance de « l'ordre éternel des champs », s'accompagne d'un hommage appuyé à ceux qui y participent. Le Maréchal entend restituer aux paysans « la place qui leur revient dans la communauté nationale ». Et jamais plus qu'à cette époque les agriculteurs n'ont été cajolés, célébrés, fêtés. Ce qui, ne manquant pas de faire remarquer les mauvaises langues, double d'un confort moral le confort matériel dont ils jouissent, les paysans étant les Français les mieux nourris du moment. A Pau, en avril 1941, le Maréchal déclare: « C'est le paysan qui a forgé la France par son héroïque patience. C'est lui qui assure son équilibre économique et spirituel (...). C'est pourquoi il faut que le paysan soit hautement honoré car il constitue avec le soldat la garantie essentielle de



l'existence et de la sauvegarde du pays. » « La vie rurale n'est pas une idylle, assurée par ailleurs le Maréchal, et le métier du paysan est un dur métier, qui exige toujours de l'endurance, souvent du courage, parfois de l'héroïsme. Mais de cela, le paysan de France s'accommodera, pourvu qu'il sente cette fois qu'on lui rend justice. Le paysan de France a été assez longtemps à la peine, qu'il soit aujourd'hui à l'honneur. »

Cette exaltation de la « race paysanne », dont certains n'hésitent pas à opposer la sage sédentarité au nomadisme brouillon de la race juive, si elle met mal à l'aise B.-H. Lévy, qui parle à son propos de « racisme des racines », elle est par contre de miel pour Jean Giono qui dénonce, dans *le Triomphe de la vie*, l'homme « affamé de mécanique », et assure que « la paysannerie et l'artisanat sont seuls capables de donner aux hommes une vie paisible, logique, naturelle ».

Et les mesures favorables aux paysans de se multiplier.

On commence, comme en Haute-Loire, par demander aux instituteurs d'exalter dans leurs leçons de morale « la noblesse du métier d'agriculteur ». Puis on passe à des mesures plus concrètes. Le retour à la terre de ceux qui sont allés chercher fortune en villes, et le regrettent, est facilité. On leur verse un « pécule » et on les dédommage de leurs frais de déménagement (loi du 30 mai 1941). On favorise, au moment de l'héritage, les enfants qui prennent la succession de leurs parents à la ferme, au détriment de ceux qui se laissent prendre au mirage de la ville. On encourage le remembrement par une loi dite de « reconstitution foncière ». L'Etat enfin participe à l'amélioration de l'habitat rural, grâce à la loi du 21 novembre 1940, appelée à réaliser la promesse du Maréchal de doter « le moindre village des installations d'eau, d'électricité, d'hygiène, qui ont été jusqu'ici le privilège des villes et qui permettront aux paysans d'adoucir et d'embellir leurs rudes conditions de vie ».

Vichy couronne enfin son action en faveur du monde rural en publiant la loi du 2 décembre 1940 sur « l'organisation corporative de l'agriculture ». Œuvre du ministre Pierre Caziot — ingénieur agronome et propriétaire foncier en Berry, solide gaillard de soixante-quatre ans, portant fièrement ses moustaches gauloises sur un « visage de notable rural <sup>43</sup> » — la Charte corporative agricole vise à « promouvoir et gérer les intérêts communs des familles paysannes dans le domaine moral, social et économique ». Concrètement, il s'agit de permettre le groupement et la modernisation des exploitations rurales, ainsi

que l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Il s'agit également de dégager des élites destinées à servir de guide à la profession, à la représenter auprès des pouvoirs publics et à « proposer toutes mesures susceptibles de favoriser la renaissance agricole du pays ». Les problèmes de formation ne sont pas oubliés. La corporation paysanne s'emploie à développer la formation professionnelle des jeunes. Quant à l'enseignement agricole, une large place lui est faite dans les programmes de l'école primaire, et le Maréchal déclare que « les instituteurs ruraux auront désormais à remplir à cet égard une haute et belle mission <sup>44</sup> ».

### « Vendre » la Révolution nationale

On ne cesse de répéter à Vichy que la Révolution nationale n'a quelque chance de réussir que si elle obtient l'adhésion raisonnée, mais également sentimentale, des Français. Que si elle parvient à toucher leur esprit et leur cœur. Bref, que si chacun en fait son affaire personnelle et s'investit totalement à son service : « Cette Révolution, pour être nationale, écrit Pétain, doit être l'œuvre de la nation. Elle exige de tous, à défaut d'enthousiasme, que les circonstances ne favorisent pas, une adhésion sincère de l'esprit, une acceptation réfléchie du sacrifice. Avant de passer dans les faits, la Révolution doit s'établir dans les mœurs. Ce serait trop attendre de l'Etat que de compter sur sa seule action pour transformer en quelques mois les mœurs et les consciences françaises. Chacun doit y mettre du sien <sup>45</sup>. »

Convaincre et entraîner les Français, tel est le but que se fixe le secrétariat d'Etat à l'Information et à la Propagande que devait diriger, durant la période fascisante du régime, le pamphlétaire d'extrême droite et éditorialiste de Radio-Vichy, Philippe Henriot. Un effort sans précédent d'« action psychologique », par voie de presse et surtout de radio – nouveau média, magistralement placé sur orbite depuis les années trente, et dont Vichy use à la perfection – est alors réalisé, en vue de faire apparaître l'originalité de la Révolution nationale et le caractère bénéfique de ses réformes. Dans chaque département s'ouvre un magasin relevant directement du secrétariat d'Etat, où le chaland peut se procurer la multitude des gadgets, saint-sulpiciens en diable et représentatifs de ce dérisoire « Art Maréchal » que le régime voudrait faire naître, destinés à ancrer dans les esprits ce qu'un historien a appelé la « geste » du Maréchal : portraits, insignes, affiches, et même pipes à

l'effigie du chef de l'Etat, ainsi qu'une foule d'ouvrages, de brochures et de publications diverses magnifiant l'œuvre et encensant la personne du vainqueur de Verdun.

Or la vérité oblige à dire que ces efforts ne sont guère payés de retour. Le Maréchal, qui est pressé, s'en offusque. Le 17 juin 1941, jour anniversaire de son premier appel (« Je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur »), il administre aux Français une mémorable volée de bois vert :

« Français, vous avez vraiment la mémoire courte. Souvenez-vous de ces colonnes de fuyards, comprenant des femmes, des enfants, des vieillards, juchés sur des véhicules de toutes natures, avançant au hasard, dominés par la crainte et la volonté d'échapper à l'ennemi, s'arrêtant le soir sur un côté de la route, hommes et bêtes harassés de fatigue et obligés de repartir le lendemain de bonne heure afin de ne pas perdre leur place dans la colonne. Quelle épreuve pour ces braves gens et quelle angoisse lorsque des mitrailleuses venaient survoler la colonne...

« Aujourd'hui, vous avez, pour la plupart, regagné vos foyers. Sans doute, les prisonniers n'y sont pas encore rentrés. Les femmes luttent et souffrent; le ravitaillement se fait mal; les taxations vous exaspèrent; vos enfants ne mangent pas toujours à leur faim; mais la France vit. Les maisons, les ponts, les usines se reconstruisent.

« Faut-il vous dire l'immense effort de notre agriculture, qui, malgré l'absence d'un million d'agriculteurs prisonniers, a remis en culture un million d'hectares nouveaux? Faut-il vous dire que notre jeunesse a raidi ses muscles et son âme, que la pureté, l'idéal, l'esprit de sacrifice s'imposent chaque jour avec plus de force, avec plus de rayonnement? (...).

« Croyez-moi, le moment n'est pas venu de vous réfugier dans l'amertume ou de sombrer dans le désespoir. Vous n'êtes ni vendus, ni trahis, ni abandonnés. »

Mais la sermonne ne suffit pas à l'obstiné vieillard. Encore s'emploie-t-il à mater les tenants de l'ancien régime qui s'opposent, selon lui, à la bonne marche de sa Révolution nationale. Et c'est le fameux discours du « vent mauvais », prononcé le 12 août 1941, et qui marque un incontestable durcissement du régime. Non suivi dans la réalisation d'une entreprise jugée par beaucoup inopportune, voyant même sa politique de rénovation du pays et de collaboration avec l'Allemagne battue en brèche par une Résistance de plus en plus arrogante, qui multiplie les attentats contre les soldats allemands, Pétain frappe du poing sur la table :



« Français,

« J'ai des choses graves à vous dire. De plusieurs régions de France, je sens se lever depuis quelques semaines un vent mauvais.

« L'inquiétude gagne les esprits, le doute s'empare des âmes. L'autorité de mon gouvernement est discutée, les ordres sont souvent mal exécutés. »

Le « malaise » qui atteint le peuple français résulte, selon le chef de l'Etat, de l'action des « troupes de l'ancien régime » qui font « passer leurs intérêts personnels avant les intérêts permanents de l'Etat », et qui subordonnent « les intérêts de la patrie à ceux de l'étranger ». Il est donc urgent, clame Pétain, de « briser leur entreprise, en décimant leurs chefs ».

Dans la foulée du plus « musclé » des discours maréchalistes, le gouvernement prend douze mesures de répression et de reprise en main, parmi lesquelles des sanctions contre les fonctionnaires coupables de fausses déclarations en matière de sociétés secrètes, et l'instauration d'un serment de fidélité au chef de l'Etat pour les ministres, hauts fonctionnaires, militaires et magistrats. Le 14 août, des cours spéciales de justice sont créées, ce qui permet à Pucheu, nouveau ministre de l'Intérieur, de s'employer sans tarder à anéantir ces « troupes de l'ancien régime » dénoncées par le Maréchal, et au premier rang desquelles figurent les communistes, les gaullistes et les juifs.

Mais ni la persuasion ni la contrainte ne peuvent empêcher la Révolution nationale de piétiner. « Travail, Famille, Patrie » se lit désormais « Tracas, Famine, Patrouille », ironise Léon-Paul Fargue. Pétain lui-même en fait l'aveu, le 31 décembre suivant : « La Révolution nationale n'est pas encore passée du domaine des principes dans celui des faits. » Elle a « ses traîtres, ses boudeurs, ses profiteurs et ses pharisiens<sup>46</sup> », note l'un de ses propagandistes.

Le retour de Laval au pouvoir (18 avril 1942) brise les ailes du grand rêve pétainiste. Le « jouet » du Maréchal, comme dit irrespectueusement l'Auvergnat, vole en éclats. Mais le vieillard, de plus en plus inconscient, veut toujours croire en son étoile. « Un sourire d'enfant, le regard d'une mère, l'ardeur décidée des jeunes me rendaient, s'il était nécessaire, tout mon courage. » Nier le réel – un comble pour le Maréchal qui a tout fait pour y ramener les Français – n'empêche cependant pas celui-ci d'exister. Les choses ne cessent de se dégrader. Le 8 novembre, les Anglo-Américains investissent l'Afrique du

Nord; le 11, ce sont les Allemands qui déferlent sur la zone Sud. Les actes de résistance se multiplient. Les « terroristes » succombent de plus en plus nombreux dans les chambres de torture ou sous les balles des pelotons d'exécution. Il faut enfin parler clair. Le Maréchal se taisant, c'est Joseph Darnand, fondateur de la Milice et secrétaire général au Maintien de l'ordre qui, en février 1943, crève la baudruche pétainiste et signe l'acte de décès de la Révolution nationale : « Les circonstances exceptionnellement graves qui mettent en jeu l'existence de la France n'autorisent plus les projets lointains de Révolution nationale. »

C'en est fini de la dérisoire fiction maréchaliste. Et les collaborationnistes, pour qui la Révolution nationale « n'est pas plus la révolution que le café national n'est le café », de commencer à savourer leur revanche sur les doux rêveurs qui avaient commis la sottise de croire en Pétain, en s'appêtant à imposer à la France, en lieu et place de la rêveuse « révolution » pétainiste, un régime solidement musclé, imité de celui sévissant en Allemagne.

### *L'impossible Révolution*

La grande entreprise pétainiste, pour laquelle le vainqueur de Verdun n'a pas hésité à se renier lui-même en serrant la main d'Hitler à Montoire, et à risquer de perdre l'immense prestige dont il jouissait auprès des Français, a donc fait long feu. Et cet échec était prévisible. La passion jointe à l'ambition et au « naufrage » de l'âge ont seuls pu aveugler le vieux maréchal. Comment en effet provoquer un sursaut « national », dans un pays soumis « au lion d'Hitler et au chacal de Mussolini » (de Gaulle), sans commencer par libérer le territoire? « Il ne peut pas y avoir de rénovation pour un peuple livré dans les chaînes », fait remarquer le général de Gaulle. Comment, d'autre part, provoquer un tel sursaut, alors que l'ordre nouveau auquel il doit aboutir a pour but – la victoire de l'Allemagne étant tenue pour certaine – d'intégrer la France à l'Europe hitlérienne? Comment, encore, convaincre les Français de l'intérêt d'un mouvement qui s'associe dans leur esprit à la chasse aux juifs et à une pénurie généralisée? Comment enfin réussir, à la barbe de l'occupant, une rénovation qui pour lui sent le soufre, car manifestement entachée d'un boulangisme revancharde?

Et puis, quelle utopie que de vouloir ressusciter le passé,

« retarder la pendule de l'histoire » (W. D. Halls), et « empêcher la France de rejoindre son siècle » (de Gaulle)! Quelle folie surtout, pour la gérontocratie vichyssoise, que de prétendre mobiliser les jeunes sur le thème du « retour »! Retour aux vertus ancestrales, à la terre, aux mœurs et à l'école d'autrefois. Et, qui plus est, de penser pouvoir effectuer cette opération rétro, cette « tentative archaïsante » (R. Rémond), par voie autoritaire, à grand renfort de textes réglementaires! « Vue avec un peu de recul, cette révolution à coup de messages et de circulaires apparaît comme une farce comique plus que tragique<sup>47</sup>. »

L'ensemble de ces erreurs, d'appréciation et de tactique, justifie les innombrables critiques adressées à ce que J. Duclos appelle la « prétendue Révolution nationale ». J. Guéhenno l'accuse d'avoir fait perdre son âme au pays, en lui vantant les mérites de l'obéissance et de la passivité. Nous ajouterions volontiers, en l'ayant divisé en « une France et une anti-France », et en l'ayant conduit au bord d'une guerre « franco-française ». Beau succès pour le Maréchal, qui déclare à son procès n'avoir pensé qu'à l'union et à la réconciliation des Français! Pour Bernanos, la Révolution nationale témoigne d'une honteuse exploitation de la défaite « à des fins édifiantes et réparatrices ». Quant au fils de J. Carcopino, il réduit cette « révolution dont toute idée de révolte était exclue<sup>48</sup> », à un « remède de perlimpinpin » imaginé par les conseillers du Maréchal pour calmer « l'angoisse accablée des Français ».

Ajoutons que, gênée aux entournures par un vêtement par trop archaïque, paternaliste et moralisateur – un « moralisme parfois un peu court », note R. Rémond –, et mise en œuvre par un « vieillard de quatre-vingt-quatre ans, triste enveloppe d'une gloire passée » (de Gaulle), la Révolution nationale a quelque chose de dérisoire et de vaguement attendrissant. Henri Michel évoque une « sorte de jeu (...) sur un théâtre politique rétréci à un coin de France<sup>49</sup> ». Un préfet parle de « bibliothèque rose, terreur blanche, marché noir », tandis qu'une autre personne voit dans la Révolution nationale, une simple « grossesse nerveuse ». Quant au naïf promoteur d'une entreprise aussi déraisonnable qu'éphémère, il devait, face à la ruine de ses illusions, persister et signer. Le 11 août 1944, sur le chemin de l'exil, le maréchal Pétain regrette encore les innombrables obstacles qui l'ont « empêché de faire à la France tout le bien (qu'il aurait) voulu » lui faire.

Est-ce à dire que la Révolution nationale ait été fasciste? Cer-



tainement pas. Elle contient certes quelques-uns des ingrédients du fascisme : l'obsession de la pureté de la race notamment, l'omniprésence de la propagande, l'asservissement de l'école et l'encadrement de la jeunesse. Mais, outre que ces ingrédients ne sont pas assaisonnés comme ils le sont dans les régimes totalitaires, certains, et non des moindres, du fascisme, font défaut. Le Parti unique par exemple. Au point que R.Rémond a pu dire que non seulement la Révolution nationale n'est pas fasciste, mais qu'elle se situe à ses antipodes, en raison du respect sourcilieux qu'elle porte à l'ordre établi. Et de fait, rien de moins « révolutionnaire » que la « révolution » maréchaliste. Droitier donc et réactionnaire, au sens propre du terme, mais non pas fasciste, tel apparaît en définitive le régime mis en place par le maréchal Pétain. Régime qui ne deviendra fascisant qu'avec l'entrée au gouvernement des collaborationnistes de Paris, les Marcel Déat, Joseph Darnand et Philippe Henriot. Mais la Révolution nationale aura alors cessé d'être. Le Vichy de Laval aura remplacé celui de Pétain. Il ne s'agira plus désormais d'inciter les Français à régénérer leur pays, mais de les empêcher de passer à la Résistance. A l'utopie lyrique de la Révolution nationale aura succédé le meurtrier réalisme de la Milice.

Cette grande « illusion généreuse », selon la formule de J. Carcopino, a-t-elle été totalement négative? Répondre par l'affirmative serait faire œuvre partisane. Bien des idées agitées alors, à propos de la famille, de l'école ou de la jeunesse, seront reprises, avec un habillage nouveau, après la Libération. Plus qu'on ne l'a dit, lorsque les Français étaient encore sous le choc de Montoire et d'Oradour, la Révolution nationale, en dépit de ses connotations fascisantes – et mise à part sa politique d'exclusion – a été souvent porteuse d'avenir. Nombre de graines qu'elle a mises en terre devaient germer par la suite. Et même si elle est exagérée, il y a du vrai dans la déclaration de Pétain à son procès : « La France libérée peut changer les mots et les vocables. Elle construit, mais elle ne pourra construire utilement que sur les bases que j'ai jetées. »

Surtout, la Révolution nationale, telle qu'elle est définie dans les messages du Maréchal, et non pas telle que devait la caricaturer A. Bonnard, suscite chez nombre de nos compatriotes une instinctive, encore que trouble, sympathie. En ce sens qu'elle a, en dépit de sa fascination pour l'arrogante virilité du vainqueur, et de ses orientations manifestement racistes, quelque chose de typiquement français. Révolution au grand cœur,



romantique jusqu'au bout des ongles, dont la générosité le dispute à l'utopie; entreprise impossible – mais « impossible n'est pas français »-, consistant à utiliser le malheur comme tremplin vers le bonheur; « méaculpisme » masochiste et confiance dans l'avenir; acte de foi en un sauveur charismatique et volonté de se prendre en charge pour vaincre l'adversité; il y a tout cela dans la Révolution nationale. Ce qui la fait correspondre à l'une ou l'autre des multiples facettes de la mentalité française. Et c'est bien au cœur de cette mentalité, dans laquelle le meilleur côtoie le pire, que la Révolution nationale plonge ses racines.

Ajoutons que même si elle se trompe de route et d'adversaire, même si les moyens qu'elle emploie sont souvent contestables, même si elle se ridiculise parfois et, pour finir, échoue lamentablement, la révolution pétainiste n'en tente pas moins, à sa manière, de reconstituer l'intégrité morale de la France. Défi que devaient relever, avec succès cette fois, la Résistance et la « France libre » de De Gaulle.

## LA FAMILLE, DIVINITÉ NOUVELLE

« La Famille! Parlons-en, ironise le général de Gaulle à propos de Pétain. Il n'a jamais voulu d'enfants. C'est un vieux librettin. » Le Maréchal n'est en effet guère porté sur le mariage, et ce n'est qu'à soixante-quatre ans, après une vie dans laquelle les femmes ont beaucoup compté, qu'il se résout à convoler. Non sans d'ailleurs avoir confié à Du Moulin : « C'est encore bien tôt pour se marier. » « N'oubliez pas, écrit-il à un ancien ami de l'Ecole de guerre qui vient de prendre femme, que le point de départ de tous les malheurs qui fondent sur les hommes est le mariage. Une longue observation me permet d'affirmer que, s'il y a des mariages supportables, il n'en existe pas d'heureux<sup>1</sup>. » Descendant d'un cran dans le cynisme, le Maréchal, alors âgé de quatre-vingt-dix ans, confie à son géôlier de l'île d'Yeu, avec la gaillarde grossièreté du militaire : « Le cul et la gueule, il n'y a que ça de vrai. »

Or, c'est ce même homme qui déclare, dans son message aux mères françaises du 25 mai 1941 : « Le foyer c'est la maison où on se réunit, c'est le refuge où les affections se fortifient. C'est cette communauté spirituelle qui sauve l'homme de l'égoïsme et lui apprend à s'oublier pour se donner à ceux qui l'entourent. »

Cette contradiction n'échappe pas à ses adversaires, qui en font leurs choux gras. « Lui qui a vécu jusqu'à quarante ans une vie de basse et crapuleuse débauche, il vous parle de la famille et il n'a pas d'enfants », s'indigne *l'Insurgé* d'août 1942.

Si l'homme Pétain ne se soucie guère de la famille, au point de ne pas hésiter à prendre dans son gouvernement deux illustres bâtards, Paul Baudouin et le général Weygand, le chef de l'Etat français, par contre, la révère à l'égal d'une divinité, et

fait d'elle le pivot du système idéologique qu'il entend imposer aux Français. Institution « naturelle et morale », tout imprégnée de valeurs chrétiennes, la famille est pour le Maréchal une « force d'ordre » chargée d'assurer la stabilité sociale et de garantir la moralité publique. Ce qu'elle fait en assurant la première éducation des enfants, fondement sur lequel l'école, et plus tard les mouvements de jeunesse, construiront leur œuvre éducative. Surtout, la famille a pour mission de « perpétuer la race française », en donnant au pays l'abondante progéniture dont il a besoin pour enrayer son déclin.

### *La famille « communauté primordiale »*

Pétain fait de la famille l'une des trois colonnes du temple « Révolution nationale ». Sans une famille ayant fait retour aux saines traditions d'autrefois, il ne peut y avoir ni « ordre », ni homme nouveau. « La famille est la cellule essentielle, elle est l'assise même de l'édifice social. C'est sur elle qu'il faut bâtir. Si elle fléchit, tout est perdu; tant qu'elle tient, tout peut être sauvé », écrit le Maréchal en 1940<sup>2</sup>. L'idée est empruntée à Maurras, qui soutient que « le groupe naturel ne commence ni à la profession, ni à la nation, ni à la province, ni à la commune », mais à cette « cellule élémentaire » qu'est la famille. Cellule qui a préexisté à l'Etat. D'ailleurs, dans l'ancienne France – cette France dont le Maréchal a la nostalgie – n'indiquait-on pas la population des bourgs en nombre de « feux », et non pas, « comme on fait du cheptel », en nombre de têtes, ainsi que la Révolution en a tristement imposé l'usage?

Pour les idéologues vichyssois, l'homme n'est pas fait pour naître « enfant trouvé » et mourir célibataire<sup>3</sup>. Il doit obligatoirement s'intégrer à un groupe familial, sous peine de voir « l'ordre naturel » bouleversé, et « l'anarchie politique, sociale, intellectuelle et morale » se substituer à « l'harmonieuse organisation de la nation »<sup>4</sup>. Se livrer à « l'anarchie individuelle » en s'abstenant de convoler revient à s'exposer à tous les vices, et notamment à ce détestable amoralisme intellectuel, fruit du « rousseauisme » et du « gidisme ». Cette dernière « perversion » étant d'autant plus haïssable que celui dont elle porte le nom a osé parler, à propos de la famille, de « cellule » sociale, en employant le mot dans le sens de « prison ».

Or, « l'ordre naturel » se trouve gravement perturbé en 1940. « Rationalisme, individualisme, libéralisme, égalitarisme »,

autant d'« ismes » maudits qui ont « rétréci et presque tué la famille française <sup>5</sup> ». Un « grand idéal familial chrétien » ne fondant plus l'esprit français, le désordre n'a pas tardé à s'installer dans la famille et à en saper les fondements. On assiste, sous l'exécrable régime républicain, à la mise en cause des sacrosaintes lois de fécondité, d'autorité, de pureté et d'amour. Faisant fi de tous ses devoirs, l'ancien *pater familias* s'est arrogé le droit de nouer et de dénouer à sa guise les liens sacrés du mariage. En outre, « lui, le semeur, le créateur » s'est mis à refuser de donner la vie; ou, s'il l'a fait, c'était « avec une telle parcimonie que son égoïsme criminel a ruiné le pays qu'il devait servir et aimer de toute son âme ». Quant à la femme, elle a cru bon de délaisser le foyer familial pour se mettre à « singer » l'homme. « ... la fidèle et honnête subordination de la femme à son mari » (Pie XI) ayant pris fin, « la puissance paternelle », donc la famille, s'en est trouvée dangereusement affaiblie.

Cette famille, « hier dédaignée et brimée », minée par le divorce, l'avortement et la dénatalité, le Maréchal entend lui restituer sa gloire passée, en la faisant bénéficiaire de « l'affec- tueuse sollicitude des pouvoirs publics ». La famille « aura le respect et la protection de la nation », promet-il solennelle- ment le 11 juillet 1940.

Pour créer cette « mystique familiale » qui permettra à la France de prendre place dans la grande Europe de demain, Vichy met en place un Comité consultatif de la famille, chargé d'inspirer sa politique familiale, ainsi qu'un organisme lourd, destiné à mettre en œuvre cette politique, le Commissariat général à la famille. Créé en septembre 1941 et doté de vingt- trois antennes régionales, ce Commissariat est dirigé par une personnalité indiscutable : Philippe Renaudin.

Comme souvent, et en dépit des proclamations officielles, aucune rupture avec l'immédiate avant-guerre. La politique familiale de Vichy s'inscrit en continuité parfaite avec le Code de la famille promulgué par Daladier le 29 septembre 1939, à l'instigation d'Alfred Sauvy, dans le but de « sauver la race fran- çaise » en enrayant la dénatalité.

### *Juguler le divorce, ce « mal qui ronge la famille »*

La politique familiale de Vichy vise à accroître la cohésion de cette institution, à lui ménager une juste représentation auprès des pouvoirs publics, à lui fournir en période de pénurie des



moyens d'existence décents, à protéger l'enfance, et enfin à lutter contre ces fléaux sociaux que sont l'avortement, les maladies vénériennes et l'alcoolisme; tout cela dans le but proclamé de faire remonter la courbe de la moralité et de la natalité.

Assurer la cohésion et la pérennité de la cellule familiale suppose qu'on jugule ce « mal qui ronge la famille <sup>6</sup> » : le divorce. Un mal auquel le Maréchal lui-même s'est laissé prendre, puisqu'il n'a pas hésité à épouser une divorcée, de vingt ans sa cadette. Instauré par la Législative en 1792 – une première raison pour Vichy de le haïr –, légitimé par Napoléon, supprimé par la Restauration en 1816 et rétabli par la Troisième République en 1884, à l'instigation « du juif Alfred Naquet », le divorce serait devenu à la veille de la guerre un véritable fléau national. Bon an mal an, trente mille divorces seraient prononcés, contre quatre mille seulement en 1885. Suite à la prise du pouvoir par Pétain, nombreux sont ceux qui réclament la suppression de cette pratique « contre la nature <sup>7</sup> », « l'homme ne (pouvant) pas se prêter, se reprendre comme un objet quelconque ». « Luttons pour la réabolition du divorce, écrit Mgr Caillot, évêque de Grenoble, dans sa Lettre pastorale de 1941; n'ayons de cesse qu'il ne soit définitivement aboli : il y va de l'honneur, de la prospérité, du salut de la France. » Le législateur ne se résout pas à une mesure aussi radicale, en dépit de son désir de protéger les foyers de prisonniers, particulièrement exposés. Il se contente de prendre quelques mesures dissuasives, interdisant le divorce durant les trois premières années du mariage, compliquant à plaisir la procédure pour décourager les amateurs (loi du 2 avril 1941), s'efforçant enfin de prévenir les velléités de fuite des maris volages, en assimilant l'abandon de famille à un délit.

Toutes ces mesures se révèlent parfaitement inefficaces. La lutte de Vichy contre le divorce se solde par un échec, dont le constat tient en deux chiffres : 15 898 divorces en 1941, 21 544 en 1944.

Il faut dire que la politique familiale de Vichy n'est pas exempte de contradictions. Au moment même où le gouvernement du Maréchal s'emploie à réduire les ravages du divorce et à défendre la famille légitime, une loi du 14 septembre 1941 permet la légitimation des enfants adultérins. On a cherché à expliquer cette surprenante décision. La brèche ouverte dans la sacro-sainte protection morale de la famille aurait été imposée par le Maréchal lui-même, en dépit des protestations du

Commissaire général à la famille, qui va jusqu'à refuser d'apposer son paraphe au bas de la loi, afin de permettre la régularisation de la situation de son jardinier. Ce qui vaut à cette loi de passer dans l'histoire sous le nom de « loi du Jardinier ». Une preuve supplémentaire du mépris dans lequel le Maréchal tient les idées moralisatrices dont il emplît ses discours.

Cette famille consolidée, Vichy s'efforce d'en faire « la cheville ouvrière de la nation<sup>8</sup> », en l'intronisant comme élément de base de « l'ordre communautaire ». Pour ce faire, il lui ménage une place, en tant que « personne morale », dans la gestion des affaires de la cité. La loi du 16 novembre 1942 rend obligatoire la présence d'un père de famille nombreuse dans les conseils municipaux des villes de plus de deux cent mille habitants, tandis qu'un arrêté de la même année institue le vote familial dans la corporation paysanne. Vichy ne va cependant pas jusqu'à instaurer le « vote familial » généralisé dont il rêve, en donnant au père de famille, en sus de son propre bulletin de vote, autant de bulletins qu'il a d'enfants mineurs. Ce qui n'aurait d'ailleurs pas changé grand-chose, le vote ne jouant plus alors qu'un rôle subordonné.

Dans le droit fil de l'organisation corporative de la société, Vichy, par la loi Gounot du 29 décembre 1942, tente d'unifier et de hiérarchiser les Associations familiales, en les incitant à se regrouper et en les dotant d'une Union nationale. Soumises à un contrôle gouvernemental strict, les Associations familiales se voient, en contrepartie, attribué un rôle consultatif et représentatif auprès des pouvoirs publics, en même temps que leur est confiée la gestion des services d'intérêts familiaux. Mais, nouvel échec pour Vichy, les Associations familiales, qui devaient « tenir » les familles, rechignent à se fédérer. Trois unions départementales seulement voient le jour avant la Libération.

### *Aider la famille à vivre*

Mais la famille ne vit pas seulement de cohésion et de considération sociale. Elle vit également de pain et de lait pour les enfants, en même temps qu'elle a besoin d'un logement décent, favorisant le bien-être et l'épanouissement de ses membres. Vichy ne l'ignore pas qui met en œuvre une politique d'aide familiale qui devait faire école. Qu'il s'agisse des allocations familiales, dont le taux est majoré, mais dont le versement est subordonné à la présentation d'un certificat de scolarité, afin

d'éviter « l'industrie maternelle » ; des primes à la première naissance ou de l'allocation de salaire unique, qui remplace l'ancienne allocation « mère au foyer », et dont même les mères célibataires ayant un enfant à charge bénéficient. Ce qui montre que le souci d'accroître la natalité l'emporte à Vichy sur les considérations d'ordre moral. A cela s'ajoute la répression, par la loi du 5 février 1941, du refus de louer un appartement aux pères de famille. Abus fréquent, les propriétaires préférant les couples sans enfants. La nouvelle réglementation fait ainsi disparaître les pancartes qui fleurissaient jusqu'alors un peu partout dans les villes : « Interdit aux chiens et aux enfants. »

Malgré ces avantages financiers, nourrir une famille en période de disette est une entreprise hérissée de difficultés. Conscient de ce problème, le gouvernement s'emploie à rendre moins aléatoire l'approvisionnement familial. Priorité est ainsi accordée pour le ravitaillement aux mères ou pères de famille nombreuse, aux femmes enceintes ou allaitant, aux enfants et adolescents. Des cartes familiales d'achat, ainsi que des cartes nationales de priorité « dans le cortège des acheteurs » (expression fleurie pour désigner les sinistres « queues » s'allongeant devant les boulangeries ou les crémeries) sont attribuées aux mères de famille. Cartes qu'elles ne peuvent exhiber sans qu'aussitôt ne jaillissent de la file des ménagères, rendues irritables par le caractère aléatoire de leur attente, quolibets et insultes.

On s'efforce enfin de mettre à la disposition du plus grand nombre des « jardins familiaux ou ouvriers », permettant d'améliorer le maigre ordinaire des repas. Ce qui vaut aux villes de se ceinturer de potagers, « où le matin de bonne heure, et le soir après le travail, la famille entière, brunie par le soleil, demande à son lopin de terre un supplément de subsistances<sup>9</sup> ». Pour aider à la création de ces modestes jardinets, une prime de défrichage est accordée par les communes pour tout aménagement d'un espace cultivable d'au moins 150 mètres carrés, réalisé entre le 3 avril 1941 et le 30 novembre 1942. Le maire délivre également des cartes de jardinage permettant de se procurer des semences, de pommes de terre notamment.

Nourrir les enfants certes, mais également les protéger dans leur santé morale et physique. C'est dans ce but qu'est créé un « certificat médical avant le mariage » (loi du 16 décembre 1942), que sont imposés deux examens médicaux au cours de



la grossesse, qu'une attention particulière est portée à la consultation des nourrissons jusqu'à deux ou trois ans, que la surveillance à domicile des enfants jusqu'à six ans est confiée à des assistantes sociales, que des visites bisannuelles assurent la surveillance par l'inspection médicale scolaire des écoliers, que chaque enfant enfin est doté d'un carnet de santé.

L'assistance à l'enfance abandonnée retient également l'attention du gouvernement (loi du 15 avril 1943). Signe des temps, l'expression « pupille de l'Assistance publique » est remplacée par celle de « pupille de l'Etat ». Changement d'appellation qui ne résout pas le problème de l'accueil de ces « pupilles » dans les familles paysannes, les difficultés de ravitaillement incitant celles-ci à se montrer de plus en plus réticentes à accroître le nombre de bouches à nourrir.

Quoi qu'il en soit de cette difficulté, et de beaucoup d'autres, Vichy parvient à mettre en place un système de protection infantile dont aucun de ses détracteurs ne devait se permettre de contester le caractère exemplaire.

### *Se pencher sur « l'enfance coupable »*

Vichy se préoccupe également de ce qu'on appelle alors « l'enfance coupable », l'enfance « en danger moral » et les « arriérés ou anormaux », assimilant curieusement ces différentes catégories d'enfants à un modèle unique, sous prétexte qu'ils ne sont pas tout à fait « comme les autres ».

L'exode, avec l'éclatement des familles et la multiplication des enfants vagabonds qu'il entraîne, avec également la pénurie et le relâchement moral qu'il génère, est à l'origine d'un inquiétant accroissement de la délinquance juvénile. Le pourcentage de délinquance, qui était de 1,94 pour mille jeunes en 1938, passe à 2,38 en 1940, 4,66 en 1941, 5,31 en 1942, pour régresser ensuite, il est vrai : 4,68 en 1943, 3,51 en 1944 et 2,79 en 1945. Ainsi, alors qu'en 1938 13 310 jeunes délinquants sont déférés devant les tribunaux (dont 1 489 à Paris), ils sont 34 781 à l'être en 1942 (dont 3 452 à Paris), - le record pour les années d'occupation -, 32 290 (dont 4 566 à Paris) en 1943, et 22 393 (dont 2 399 à Paris) en 1944.

Mis à part le marché noir, dont nous aurons l'occasion de parler, la forme de délinquance la plus répandue est le vagabondage et le vol. La fin de l'exode ne met pas un terme à l'errance juvénile. Il n'est pas rare de voir des enfants quitter leur domicile pour s'en aller « vivre dans le maquis ». En 1944,



654 mineurs sont traduits devant les tribunaux parisiens pour défaut de domicile fixe. Parmi eux de nombreuses filles s'adonnant à la prostitution. Quant au vol, il devient pour certains jeunes l'une des formes de la débrouillardise. On vole pour se nourrir, se chauffer ou gagner quelque argent en revendant le produit de ses larcins. La presse évoque complaisamment les méfaits des « jeunes terreurs de Charonne », équipe de sept enfants dont le chef est âgé de treize ans et qui, en 1943, mettent en coupe réglée les dépôts de laiterie, vendant au marché noir le produit de leur rapine. « Dans une société où seul l'argent attire la considération, commente *le Matin*, qu'importent les moyens de s'en procurer<sup>101</sup> »

Pour faire face à cette situation, un Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral est créé le 25 juillet 1943, avec pour rôle la détermination des conditions de dépistage, d'observation et de rééducation des mineurs relevant de ce qu'on appelle dès lors l'« Enfance inadaptée ». Cette même année 1943 voit la naissance d'Associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (A.R.S.E.A.) chargées, sous le contrôle du docteur Grasset, ministre de la Famille et de la Santé, de développer, d'améliorer et de coordonner les établissements d'accueil, publics et privés, ainsi que de créer et de gérer des écoles de cadres et de rééducateurs.

Tout un corps d'assistantes sociales et d'assistants de police est également mis en place, pour prendre en charge la détection des jeunes ayant « mal tourné », ou en passe de le faire. Les « sujets sélectionnés » sont aiguillés vers des « centres d'accueil, d'observation et de triage », où ils subissent des examens médicaux destinés à révéler d'éventuelles anomalies mentales, ainsi que des déficiences physiques susceptibles de « réagir sur leur comportement mental ». Les jeunes sont également observés « au point de vue psychologique, afin de découvrir les traits de caractère qui appellent la correction ».

Le diagnostic médical et psychologique établi, les jeunes sont orientés vers des centres de traitement et de rééducation appropriés à leur état. Ces centres peuvent être des « Instituts publics d'éducation surveillée », qui remplacent les anciennes « Colonies pénitentiaires », ou des établissements pour « dévoyés ou psychopathes », pour « arriérés de l'intelligence récupérables », pour « anormaux de caractère » ou même pour « filles mères » (« maisons maternelles »).

En ce qui concerne « l'enfance coupable », Vichy affirme vouloir rééduquer plutôt que punir. C'est ainsi que la loi du 27

juillet 1942 entend prendre ses distances par rapport à la conception « corrective » du code pénal. Les mineurs de moins de 18 ans ne pourront être soumis qu'à des mesures de « protection et de redressement ». Ne feront l'objet de mesures répressives que les mineurs ne pouvant être amendés « par les méthodes ordinaires de redressement », en raison de l'ampleur de leur « perversité ». Des tribunaux spéciaux pour enfants et adolescents sont créés afin de juger ces jeunes délinquants, tandis qu'entre dans la législation la notion de « liberté surveillée » (loi du 22 juillet 1942). Mais ce libéralisme n'est qu'apparent. En réalité, la législation de Vichy est plus répressive que celle qui l'a précédée. La loi de 1912 conduisait en effet à acquitter beaucoup d'adolescents coupables de crimes ou délits (70 % entre 1930 et 1935) car ils étaient déclarés « irresponsables », ayant agi « sans discernement ». La notion de « discernement » ne figurant plus dans la loi de 1942, cela accroît les possibilités de « redressement », mais également de répression.

*Lutte contre les « fléaux sociaux » :  
prostitution, avortement, alcoolisme.*

Une autre composante de la politique familiale de Vichy est la lutte contre ces « fléaux sociaux » que sont la prostitution, l'avortement, les maladies vénériennes et l'alcoolisme. Lutte qui vise à protéger la « race », en instaurant ce que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier d' « eugénisme moral ». Le père Villain, directeur adjoint de l'*Action populaire*, déplore qu'en raison de la syphilis ou de l'alcoolisme, il y ait de plus en plus d'enfants anormaux, « traînant du berceau à la tombe une existence misérable par la faute de leurs parents <sup>11</sup> ». Il est donc urgent de protéger les parents pour protéger les enfants, tant il est vrai que « l'enfant sain naît de parents sains ».

La prostitution, cette « plaie purulente à cautériser <sup>12</sup> », parce qu'elle « porte atteinte aux liens du mariage, dégrade la femme et corrompt la jeunesse <sup>13</sup> », vit de beaux jours sous l'Occupation. Les difficultés économiques, jointes à un évident relâchement des mœurs, ne sont pas étrangères à la recrudescence de ce « fléau ». Pour endiguer un flot qui « gagne dans l'échelle sociale » un niveau jamais atteint, les moralistes s'efforcent de convaincre les jeunes de résister au démon de la chair. « Soyez chaste et mariez-vous jeune », est l'un des slogans préférés de ces pères La Pudeur natalistes. L'un d'eux explique que « la chasteté n'a rien de ridicule : c'est une preuve de maîtrise de

soi. Le premier imbécile venu peut coucher avec une femme, mais il faut une grande énergie à un brave et beau garçon pour ne pas céder à la tentation<sup>14</sup> ». Quant au gouvernement, il pense un moment supprimer les « maisons officielles de prostitution », comme cela s'est fait à Grenoble, mais il finit par y renoncer, estimant que les temps ne sont pas mûrs pour une réforme « qui ne peut s'accomplir que par un ensemble de mesures combinées ». En attendant, on se contente de renforcer l'équipement antivénérien, – sans aller toutefois jusqu'à mettre en place, comme le suggère Ybarnegaray, un « contrôle sanitaire et social » pour l'immigration et la naturalisation –; d'appliquer plus strictement les règlements réprimant le proxénétisme (la notion de « souteneur » est dotée d'une extension élargie) et la prostitution clandestine dans les débits de boissons; et enfin de développer les œuvres de « relèvement ».

En 1943, Marie-Louise Giraud, une avorteuse originaire de Quimper, est guillotinée. Ce fait sans précédent témoigne de la rigueur du régime à l'égard d'un « crime » qui met en péril la « race ». *L'Action française* salue bruyamment ce sanglant assainissement des mœurs : « Il y a donc aujourd'hui quelque chose de changé dans la justice française, et nous avons le devoir d'attirer là-dessus l'attention des contempteurs de la Révolution nationale. Aux écœurés, aux perpétuels fatigués, qui font la moue devant les réformes entreprises, nous ferons remarquer qu'une transformation aussi élémentaire mais aussi importante que celle qui vient de se produire n'aurait jamais été possible sous le règne de la Troisième Répugnante<sup>15</sup>. »

Les ravages opérés par l'avortement seraient de plus en plus importants. Chaque année, il priverait la France de 400 000 à 600 000 enfants. Si cette pratique contre nature, qui « massacre des innocents », est « un meurtre lâche », elle est aussi et surtout un délit social, « une infraction de nature à nuire à l'unité nationale, à l'Etat et au peuple français » (loi du 14 septembre 1941). C'est pourquoi la loi du 15 février 1942 frappe durement les avorteuses et leurs clientes. Considérées comme dangereuses « pour la défense nationale et la sûreté publique », les faiseuses d'anges sont passibles de lourdes peines de prison, et même d'une comparution devant le tribunal d'exception créé par la loi du 7 septembre 1941, auquel le Conseil des ministres peut déférer les auteurs d'actes susceptibles de « nuire au peuple français », et qui est habilité à prononcer la peine de mort. Désormais, commente avec satisfaction un acharné nataliste : « Un jeune homme qui conduit sa maîtresse chez un avor-



teur risque plusieurs années de prison<sup>16</sup>. » Ce qui n'empêche pas le nombre des avortements d'augmenter sous le règne du Maréchal.

« On a bu, on a beaucoup bu, on a trop bu au cours de la campagne 39-40, écrit l'instituteur R. Denux. Lorsqu'un permissionnaire rentrait, le gros rouge, le vin-qui-tache, le pousse-au-crime, coulait à plein bidon, à pleine bouteille<sup>17</sup>. » Et Alfred Fabre-Luce de confirmer : « En mai 1940, l'armée française est surprise en pleine digestion. On voit des hommes jeter leur fusil pour garder une bouteille. »

L'alcoolisme des Français serait-il l'une des causes de la défaite? Beaucoup ne sont pas loin de le penser. Nombreuses sont en effet les belles âmes qui daubent sur « la France de l'apéro » et sur « les Français, frénétisés, abrutis par le Pernod ». L'alcoolisme « était en train de détruire notre race », affirme sans sourciller le Maréchal. Citant l'exemple du chef de l'Etat qui, s'il apprécie la bonne chair, ne boit guère que de l'eau, les partisans de la Révolution nationale détaillent jusqu'à l'horreur les méfaits de l'alcool ingurgité à haute dose. « Principal facteur de dégénérescence de la race<sup>18</sup> », l'alcoolisme crée des « parasites sociaux », tels que les réformés ou les ajournés du service militaire. Dans son milieu familial, l'alcoolique se comporte comme un véritable « bourreau domestique ». « Obsédé sexuel, à la jalousie morbide, (et) aux tendances incestueuses », il fait mener à sa femme « une vie d'enfer », si bien qu'« il n'est pas rare qu'elle cherche, avec ses enfants, la délivrance dans la mort ». A cela s'ajoute le fait que c'est dans les « bistrots » que se sont déroulées les campagnes électorales qui ont valu à la France « un régime électif » dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a fait faillite.

Comme il a déclaré la guerre à l'avortement, le gouvernement de Vichy déclare la guerre à l'alcoolisme. Ce qui témoigne d'un certain courage, dans un pays qui ne compte pas moins d'un débit de boissons pour quatre-vingts habitants, où la consommation annuelle est de 176 litres de vin et 20 litres d'alcool pur par tête d'habitant, et où enfin prospèrent plus de deux millions de bouilleurs de cru. Dès le 23 août 1940, Ybarnegaray, ministre de la Famille et de la Jeunesse, réglemente sévèrement la consommation des apéritifs, ceux-ci étant « la cause la plus certaine de l'intoxication alcoolique, parce qu'ils contiennent des essences à titre de stupéfiants ou convulsivants, et ont une teneur en alcool très élevée<sup>19</sup> ». Interdiction est faite d'en servir titrant plus de 16 degrés d'alcool. En outre,



pour soustraire le public « à la pression trompeuse des criminels de l'affiche, des journaux et de la T.S.F. », on proscriit toute publicité concernant les boissons prohibées. On va même jusqu'à interdire, et cela est plus original, à défaut d'être efficace, le traditionnel « trou normand » destiné à stimuler les estomacs repus. Plus sérieux sont l'interdiction de la vente des boissons spiritueuses aux jeunes de moins de vingt ans, ainsi que le pouvoir donné aux préfets de fermer les cafés situés à proximité des écoles ou des camps de jeunesse. A cela s'ajoutent une taxe sur les vins et apéritifs, et la suppression des circonstances atténuantes en cas de délit commis en état d'ivresse.

Mais Vichy ne s'arrête pas en si bonne voie. Avec la loi du 24 septembre 1941, il publie une véritable « charte de l'anti-alcoolisme », visant à contrôler la fabrication des boissons alcoolisées et à limiter le nombre des débits de boissons. Vichy s'en prend enfin à la puissante corporation des bouilleurs de cru. La loi du 20 juillet 1940 supprime les forfaits qui permettaient aux cultivateurs de fabriquer de l'alcool à volonté, moyennant le versement d'un droit fixe, en même temps qu'elle tente de juguler la fraude, en interdisant la distillation à domicile et en rendant obligatoire l'utilisation d'un alambic communal, syndical ou coopératif. Ces mesures sont cependant loin de jeter bas les privilèges des bouilleurs de cru. Ceux-ci peuvent en effet bénéficier, sans versement d'aucune taxe, de 10 litres d'alcool pur par foyer et par récolte, et ils ne payent, pour le surplus de leur consommation personnelle, que 26 francs de droit par litre au lieu des 40 normalement exigés.

Les mesures antialcooliques du gouvernement sont bien accueillies par *l'Action française*, car elles ne s'en prennent qu'aux boissons alcoolisées, et notamment aux cocktails d'inspiration étrangère, épargnant le vin, dont chacun sait qu'il ne contient pas d'alcool, comme en témoigne la réflexion de Léon Daudet qui trouve paradoxal que l'alcool soit devenu un « fléau incontestable » dans un pays dont la boisson naturelle est le vin.

Parallèlement à ces décisions, une intense propagande anti-alcoolique se développe dans les écoles, ce qui vaut aux élèves d'avoir à traiter des sujets de rédaction du type de celui-ci : « Décrivez la sortie des grands magasins ou des usines, vous distinguerez les groupes qui se forment (...), ceux des ouvriers qui, débraillés, s'attardent aux cabarets, ceux des ouvriers soigneux de leur tenue et qui se hâtent vers leur demeure<sup>20</sup>. »

La réglementation antialcoolique de Vichy manifeste, semble-t-il, quelque efficacité. L'alcoolisme diminue sensiblement durant l'Occupation et, corrélativement, les maladies mentales. Il est vrai que les restrictions apportent en la matière une aide précieuse à l'action gouvernementale.

### « La rareté du sang français »

« Croître ou disparaître », tel est le cri d'alarme jeté par Vichy<sup>21</sup>. « Ratatinés dans un égoïsme hargneux », les Français ne se donnent plus la peine de procréer. Ce qui ne peut conduire qu'à un véritable « suicide de la nation ».

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et le gouvernement de Vichy de les jeter au visage des Français. 1 022 000 naissances en 1876, 518 000 en 1941. Depuis 1935, « la France ouvre plus de tombes qu'elle ne remplit de berceaux<sup>22</sup> ». « Au rythme prolongé de notre décroissance » (Ph. Renaudin), la France ne comptera plus que 29 millions et demi d'habitants en 1985. D'ores et déjà notre pays est devenu « une nation qui flotte dans un cadre trop large », et qui « s'en va du milieu des nations ». La conséquence de cette tragique dénatalité est un inquiétant vieillissement de la population : quatre millions de vieillards en 1860, six millions en 1940. Un auteur évoque « là-bas à l'horizon, une petite nation de vieillards courant à son déclin ». Si la population totale n'a pas diminué, c'est grâce à l'accroissement de la longévité et au fait que la France est devenue le premier foyer d'immigration d'Europe. Cette Europe dont elle est en passe de devenir le « dépotoir ». L'accroissement du nombre des « indésirables » n'est d'ailleurs pas allé sans « gravement altérer le caractère national ». Comment s'étonner dès lors que l'Allemagne nous ait écrasés en 1940? Elle qui a enregistré cette année-là trois fois plus de naissances que la France, et dont la population était de 80 millions d'habitants, (compte tenu de l'annexion de l'Autriche et de l'incorporation des Sudètes), contre 42 (étrangers compris) pour notre pays. Pétain peut avec raison clamer : « Trop peu d'enfants », voilà l'une des « causes de notre défaite », et Bertier, le directeur de l'Ecole des Roches, ajouter, de manière plus imagée : « L'innombrable armée des berceaux vides a préparé la défaite. » Tandis qu'un peu partout on déplore l'absence de cette « ligne Maginot démographique qu'eût constituée une natalité vigoureuse ».

Mais pourquoi un tel effondrement de la natalité? D'où vient la répugnance des Français à procréer? La réponse de Vichy

est simple. La dénatalité résulte de la montée des égoïsmes, qui a entraîné la dissolution de la famille. Un tel phénomène n'appartient pas en propre à la « race » française. Il a été créé de toutes pièces par la Révolution, qui n'a cessé de prôner un pernicieux individualisme, et dont Balzac avait bien vu qu'« en coupant la tête de son roi (elle avait) coupé celle de tous les pères de famille et porté à la natalité française un coup que l'on pouvait croire irrémédiable ». L'école porte également une lourde responsabilité dans ce domaine, comme l'a prouvé la « tragique leçon de choses » du printemps 40. L'école, qui n'a cessé de propager les funestes principes de 1789, dont le but avoué était une fallacieuse « émancipation de l'individu <sup>23</sup> » et qui, discernant « une instruction à base de rationalisme simpliste et d'esprit critique », coupait tous les « élans » et tuait toutes les « admirations ». L'école enfin qui, tout engluée dans « l'erreur intellectualiste », ne visait qu'à former les cerveaux et négligeait de tremper les âmes.

Arrêter la France dans cette course à l'abîme, en infléchissant la courbe de la natalité, tel est l'objectif que se fixe le gouvernement du Maréchal. Pour ce faire, il met en œuvre une politique nataliste à base d'allocations familiales et de primes à la naissance, en même temps qu'il se livre, auprès du grand public et au sein des établissements scolaires, à une active propagande, visant à mobiliser les Français « sur le front de la procréation <sup>24</sup> », et à les inciter, selon l'expression de Gérard Miller, « à fabriquer en série des petits pétainistes ». Offensive publicitaire qui n'est pas sans rappeler la fameuse « bataille pour l'accroissement des naissances » précédemment conduite par notre voisin allemand.

On commence par vanter les charmes du mariage, assurant qu'il est nécessaire à l'équilibre et au bonheur des individus, en même temps qu'il accroît leur longévité. Si on se marie, déclare-t-on ensuite, c'est pour avoir des enfants. Lesquels retardent également le vieillissement physique et moral de leurs parents. « Tout Français bien portant a le devoir formel de donner des enfants au pays <sup>25</sup>. » Des enfants dont on va jusqu'à fixer le nombre minimum auquel chaque couple doit s'astreindre. La bonne santé de la nation exige trois enfants par famille. Mais, s'empresse-t-on de préciser, pour obtenir cette moyenne, des familles beaucoup plus nombreuses sont nécessaires. Avec un ou deux enfants seulement, les Français doivent se considérer comme « des ratés », « incapables de remplir une des plus hautes missions de l'être humain ». Des ratés et aussi



des « déserteurs ». « Craignez un jour d'avoir à rougir devant vos propres enfants, si vous n'en avez qu'un ou deux : (...); ils seront aussi étonnés et humiliés de votre stérilité (...) qu'ils le seraient d'apprendre que vous avez commis un acte malhonnête ou que leur père a manqué de courage sur le champ de bataille<sup>26</sup>. »

Mais engendrer est plus qu'un impératif civique. C'est un devoir moral. « Ayez des enfants pour mettre votre conscience à l'aise, demande F. Boverat, ne reculez pas devant les sacrifices pour avoir au moins trois enfants. » S'il n'en était pas ainsi, craignez pour votre vie éternelle. « Comment pourriez-vous espérer le salut de votre âme si vous avez commis le crime impardonnable de contribuer, par votre stérilité volontaire, à la mort de votre pays? »

Le Commissariat général à la famille, qui entend « aménager la France pour la commodité des familles nombreuses et non pour celle des familles stériles<sup>27</sup> », inonde le pays, avec une prédilection particulière pour les écoles et les organismes de jeunesse – les Chantiers notamment –, d'une foule de brochures, affiches ou tracts, appelant les Français à réagir. « Du fond de notre histoire monte le cri d'alarme des cinquante générations de pères de famille qui ont fait la France », lit-on sur une affiche de 1942. « Il n'y a pas de prospérité pour les pays à faible natalité », assure la même affiche, avant de conclure : « Il y a pourtant beaucoup de place sous le beau ciel de France, et son sol est l'un des plus riches du monde. »

*L'Action française* relaie la propagande gouvernementale. Frédéric Ogé a rassemblé quelques encarts publicitaires publiés par le journal de Maurras : « Rien n'est plus triste qu'une femme sans enfant » – « Le mariage n'est pas une fin en soi, mais le commencement d'une vie nouvelle et multipliée » – « Seule l'affection des tiens peut te rendre fort contre les revers de la vie et les trahisons des hommes » – « Le plus pauvre des hommes est celui qui n'a pas d'enfants. » Ces aphorismes sont accompagnés de caricatures, comme celle de Jean Pruvost intitulée : « Injure 1941 », avec cette apostrophe : « Va donc, eh!...fils unique!<sup>28</sup> »

*Le Midi libre* souhaite quant à lui que les jeunes filles ne déversent plus sur d'innocents « chiens-chiens » « leur trop-plein de tendresse et d'affection ». Et le journal méridional de rêver du jour « où il sera de mode, de bon ton et admiré d'un cœur massivement sincère, qu'une belle dame ou une jolie fille s'exhibe portant au bras un magnifique bébé et non plus traî-

nant au bout de sa laisse une curieuse et précieuse, mais inutile boule de poils...<sup>29</sup> »

Conduire une politique populationniste n'est cependant pas suffisant pour « refaire la race ». Dans un rapport sur le « déclin de la race française », ce véritable « laboratoire d'améliorations humaines » qu'est la Fondation française pour l'étude des problèmes humains attire l'attention sur les dangers que peut présenter l'accroissement de la population, si elle se fait « grâce à la fécondité d'éléments tarés<sup>30</sup> ». Et l'auteur à succès de *l'Homme, cet inconnu*, qui appelait déjà de ses vœux dans son best-seller l'établissement « d'une aristocratie biologique héréditaire », de proposer un véritable programme eugénique visant à améliorer le patrimoine génétique français. Il s'agirait de « localiser les souches de bonne constitution génétique », et d'« aider » ensuite à leur « propagation ». Un tel programme devrait être à la base d'une politique d'immigration bien comprise. Il convient de ne pas laisser s'installer en France n'importe qui, et de n'accueillir que des immigrants « désirables au point de vue de l'avenir biologique de la nation ».

La politique populationniste de Vichy, jointe, ajoute avec humour H. Michel, « aux effets des longues nuits froides », porte ses fruits. Les Français se remettent à engendrer. En 1944, le taux de fécondité se révèle être le plus élevé que notre pays ait connu depuis un siècle.

### *Enseigner la démographie à l'école*

« Un élève de dix ou onze ans peut très bien comprendre qu'il faut beaucoup de bras pour que la terre porte les moissons qu'elle nous doit. Il peut comprendre aussi qu'un pays dépeuplé, restant sans force et sans défense, bien loin d'écarter la guerre, attire sur lui l'invasion. » Ainsi s'exprime le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, J. Carcopino, lorsqu'il prescrit, le 21 mars 1942, un enseignement démographique à l'école élémentaire. Convaincre les enfants du « danger de mort qui menace notre patrie » si la dénatalité se poursuit, est une tâche jugée prioritaire par le régime du Maréchal. Comme elle l'avait d'ailleurs été, dès 1939, où l'enseignement démographique, « dans ses rapports avec les questions morales et familiales », avait déjà été rendu obligatoire à l'école primaire.

L'école, indique le ministre, doit tout d'abord « dénoncer le fléau ». Faire toucher du doigt la réalité du dépeuplement de

nos campagnes, en invitant les enfants à construire des « diagrammes démographiques », à l'aide des registres d'état civil de leur commune. Le phénomène dévoilé, les maîtres doivent en montrer les conséquences : vieillissement de la population et afflux d'étrangers qui viennent « coloniser » certaines de nos provinces. Il convient ensuite d'insister sur « l'accroissement de la population dans les autres pays », ainsi que sur la vitalité démographique de la France dans le passé. « Le maître, demande enfin J. Carcopino, s'acharnera à réfuter les sophismes et les formules désabusées » véhiculés par une pseudo « sagesse populaire », assimilant « à une tare ou au moins à un ridicule, un trop grand nombre d'enfants ».

L'enseignement démographique prend naturellement place dans « l'éducation morale, civique et patriotique », dont le programme comporte un certain nombre de « leçons sur la famille ». Mais il doit également pénétrer l'enseignement du français, avec la lecture de textes célébrant la famille, et de l'arithmétique, où des problèmes portant sur les questions démographiques sont autrement formateurs que ceux traitant « de cuves à liquide qui se remplissent ou se vident et de trains de chemin de fer qui se rattrapent ». Cet enseignement doit enfin s'insérer dans le cours d'hygiène. On insistera alors sur la nécessité d'assurer « la protection de la race », en se préservant des maladies vénériennes, et en se gardant du « plaisir solitaire », dont chacun sait qu'il a « pour l'intelligence et le système nerveux des conséquences néfastes, allant parfois jusqu'à entraîner l'impuissance sexuelle ».

Même si l'enseignement démographique doit jouer un rôle important dans le second degré, en histoire et en géographie notamment, et si l'on songe à créer à l'Université une chaire de « sciences familiales », c'est à l'école primaire que cet enseignement est le plus nécessaire, et c'est là qu'il peut s'épanouir le plus librement. Il doit y être le plus « concret » et le plus « direct » possible, s'adressant « aux yeux et à l'imagination de l'enfant » aussi bien qu'à son « bon sens ».

Bien que non spécifiquement « vichyssois », puisque amorcé en 1939 et confirmé en 1945, l'enseignement démographique a du mal à prendre pied dans les écoles. Fernand Boverat, l'un des militants les plus actifs de cette démographie moralisante dont Vichy se fait le promoteur, en rejette la responsabilité sur les instituteurs. Ceux-ci auraient, dès avant la guerre, organisé une véritable « conspiration du silence<sup>31</sup> » à propos des dangers de la dénatalité. Et cela pour la simple raison qu'il existait



une « stérilité, souvent complète, dans la majorité des membres du corps enseignant ». On ne peut vanter les charmes d'une famille nombreuse lorsqu'on est soi-même dépourvu d'enfant. Ce n'est pas la première fois, et ce ne sera pas la dernière, que les enseignants joueront les boucs émissaires. Boverat n'y va d'ailleurs pas de main morte avec les enseignants qui négligent l'enseignement démographique. Ils ne doivent être rien moins que « remerciés », car masquer les dangers de la dénatalité, c'est « faire acte de forfaiture », c'est « trahir son pays ».

### *Demeurer chaste jusqu'au mariage*

« Les familles françaises restent les dépositaires d'un long passé d'honneur, déclare Pétain le 12 juillet 1940. Elles ont le devoir de maintenir à travers les générations les antiques vertus qui font les peuples forts. »

Il ne s'agit en effet pas seulement de faire des enfants, mais également de leur donner cette première éducation que l'école développera par la suite. Machine à procréer, la famille pétainiste est également une machine à éduquer.

Ce qui suppose qu'elle s'appuie sur une certaine conception du mariage et qu'elle bénéficie d'un « cadre familial » rigoureux.

Fonder et gérer une famille est un acte important qui se prépare dès l'adolescence. Certains demandent même la création pour cela d'un « certificat d'études familiales », entrant dans la composition de toutes les licences féminines, voire d'une licence complète d'études familiales, et d'un baccalauréat spécifique pour les filles. A l'inverse, François Daudet demande, dans *l'Action française* du 30 juin 1943, que l'instruction « du sexe faible » ne soit pas « poussée trop loin », le soin devant revenir aux maris « de l'achever et de le perfectionner dans la direction de leur choix ». Ce même intransigeant maurrassien aurait volontiers limité l'accès des filles aux écoles, lycées et universités, sans parler des stades, qui ne préparent en rien les jeunes filles à leur futur rôle de mère de famille. « Je ne suis pas délirant d'enthousiasme, avoue de son côté Kléber Haedens, à l'idée de voir les stades envahis par de gracieuses colonies de jeunes filles. »

Ne faisant siennes ni l'une ni l'autre de ces propositions extrêmes, le gouvernement de Vichy se contente de rendre obligatoire l'enseignement ménager pour les filles. Un enseignement qui ne se met d'ailleurs que rarement en place, en rai-

son de l'impossibilité d'obtenir des rations alimentaires supplémentaires pour les cours de cuisine et des tickets de tissu pour les cours de couture.

Mais la préparation au mariage n'est pas seulement « technique », elle est aussi et surtout morale, son but étant de former « la *mater nationalis* » dont Vichy a besoin pour assurer la gestion éducative de la famille. Pour un moraliste de l'époque, M. Valin, il est deux sortes de filles. Celles qui « usent jusqu'à la corde toutes les ressources de leur être pour essayer d'obtenir des succès d'examen <sup>32</sup> » et les autres qui, « charmants petits moineaux », ne pensent qu'« à babiller, à sautiller, à s'envoler », leurs connaissances n'allant pas au-delà de « la liste de leurs flirts ». Vichy rejette l'une et l'autre de ces deux catégories de filles, aucune d'elles ne correspondant à la « *virgo nationalis* » qu'il se propose de créer pour en faire la compagne du « jeune » formé aux Chantiers ou chez les Compagnons. La jeune fille dont Vichy rêve n'est « ni androgyne ni Marlène ». Elle n'est pas cette « star à polycopie » popularisée par les magazines, mais une femme simple et saine, se détournant des coiffures à effet comme des toilettes tapageuses, pour ne rechercher que la seule beauté morale, « reflet d'une bonne santé, d'un équilibre nerveux parfait, d'un organisme sans tare ». La jeune fille qu'entend modeler Vichy est donc « la cheftaine au regard clair et décidé, et la responsable d'un groupe qui va porter à ses compagnes, ou aux ouvrières de son atelier, ou aux paysannes du village voisin, la circulaire utile, la convocation à une réunion d'étude familiale ». Traduisons : la militante au service de la Révolution nationale.

Surtout, la « jeune fille de France » doit se préparer à fonder un foyer en demeurant pure jusqu'au mariage. Et notamment, en ne cédant pas à son fiancé avant le départ de celui-ci pour le travail obligatoire en Allemagne.

Imbus de ces principes, les moralistes vichyssois n'ont pas de mots suffisamment durs pour fustiger ce « manuel de chienne-rie consciente et organisée » qu'est le livre publié en 1907 par Léon Blum et intitulé : *Du mariage* <sup>33</sup>. Livre dans lequel l'homme du Front populaire qualifie le respect de la virginité des filles de « préjugé », et explique doctement qu'une union heureuse suppose que l'épouse ait préalablement « jeté sa gourme », « mené une vie de garçon », bref, épuisé « par un nombre indéterminé d'aventures », tout « ce qu'il y a d'ardent dans son instinct » et « de mobile dans son caprice ».

Le jeune homme doit lui aussi demeurer pur pour se pré-

parer au mariage. « Ta place n'est pas dans l'atmosphère fiévreuse et enfumée du dancing, dans la lourde et dégradante ambiance des boîtes de nuit, ni même dans les cafés à consommer à outrance des apéritifs, à ingurgiter des petits verres d'alcool<sup>34</sup>. » Non seulement la débauche est avilissante, mais elle menace la santé, et donc la « race » à travers la progéniture. « Regarde autour de toi le visage pâle et défait de ceux qui s'adonnent aux plaisirs désordonnés et avilissants. Et pense à ce jeune homme de dix-huit ans qu'une congestion pulmonaire est venue (...) saisir à la sortie d'un dancing alors qu'il était en sueur ».

La préparation au mariage passe par le respect de la jeune fille. Celle-ci « n'est pas l'instrument de plaisir que l'on rejette avec dégoût après en avoir abusé ». Elle est la future mère de tes enfants. « Si tu exiges de ta femme qu'elle n'ait jamais fréquenté, qu'elle se soit gardée pure, pour toi, alors admetts la réciprocité. » Respecter la jeune fille et, à travers elle, « respecter l'amour ». Non pas cet amour « que l'on donne en pâture sur les écrans », et moins encore « celui " vendu " par les marchandes de plaisir qui en font une sorte de commerce », mais l'amour véritable qui consiste à se donner corps et âme, et définitivement, à celle que Dieu nous a destinée.

Vient enfin l'heure où le jeune homme est amené à choisir la compagne de sa vie. Moment décisif, qui nécessite réflexion et maîtrise de soi. « On ne choisit pas, sans imprudence, pour la seule beauté de son corps ou de son visage, ou pour son allure (...) la compagne de toute la vie<sup>35</sup>. » Opérant ce choix, le jeune homme ne doit pas oublier « que l'amour humain ne se réduit pas, comme l'appétit sexuel des animaux, à une rencontre des corps, accompagnée de jouissance, satisfaisant un besoin organique », mais qu'il est « l'union de deux êtres (...) mettant en commun leurs ressources d'intelligence et de caractère (et) s'aidant à grandir moralement dans la pratique du devoir quotidien ».

Le mariage revêt une telle importance qu'il convient de le faire bénéficier d'une « préface » appropriée : les fiançailles. Préambule dont certains voudraient faire une sorte de pré-mariage, en le rendant obligatoire et en le scellant par une cérémonie présidée par un magistrat et un représentant des groupes familiaux. Si Vichy ne va pas jusque-là, du moins s'efforce-t-il de valoriser les fiançailles qu'il présente comme « une période de conquête l'un de l'autre, (d) union du cœur et de l'âme, (et de) préparation à la vie complète de demain ».



« Je suis bien heureux de vous annoncer ma prochaine union avec Mademoiselle Jeannette X..., écrit un "jeune" bien dans la ligne du moralisme vichyssois. C'est du 7 au jus! Dans sept jours nous serons unis, Jeannette et moi, pour toute la vie et même après, tu parles quel chic existence! J'ai mesuré quel abîme, quel fossé formidable il y a entre l'amour comme nous le vivons elle et moi, et le pauvre petit amour de contrefaçon qui est caricaturé par des centaines de jeunes. S'ils connaissaient le bonheur d'aimer vraiment! »

Puis vient l'engagement irréversible, l'acte le plus important de la vie avec le choix d'une profession: le mariage. Ce mariage dont Vichy voudrait rehausser l'éclat en donnant à la cérémonie qui le scelle une plus grande solennité. Ce qui conduit le préfet Magny à enjoindre aux maires de Paris, au printemps 42, de réendosser l'habit pour unir les futurs époux. Ce qu'il faut éviter avant tout, c'est le mariage « à l'essai », le mariage « bâclé ». « Un mois de fréquentation, dix minutes à la mairie, quinze à l'église - quand on y va - et c'est tout. » Procédant ainsi - et c'est malheureusement fréquent - comment s'étonner qu'il y ait tant de mariages « désunis, instables, incomplets... où règnent la discorde, l'irrespect ». Ce type de mariage est à rejeter car il introduit une existence où « l'égoïsme à deux » est roi, où « la sortie en tandem remplace la sortie familiale », où triomphe « le principe de l'enfant unique, choyé, adulé », encoconné « depuis le berceau jusqu'à la petite planque qui lui permettra de travailler peu en attendant une retraite copieuse qui viendra couronner une vie sans lutte, sans souci, sans responsabilité, vécue sans personnalité ».

Le mariage implique bien évidemment la fidélité des conjoints. Le 11 mai 1942, le tribunal de Paimbeuf (Loire-Inférieure) condamne, suite à un constat d'adultère, l'homme et la femme à un mois de prison, l'homme étant gratifié en sus de 1 000 francs. d'amende. Comme il était parti en guerre contre le divorce, Vichy part en guerre contre l'adultère qui, « en détruisant les foyers, (...) ébranle les fondements même de la société ». L'adultère reçoit donc, comme dit plaisamment A. de Monzie, « de l'avancement » sous Vichy. De délit d'ordre privé, il devient délit social, et se trouve réprimé comme tel. Surtout, Vichy traque tout ce qui pourrait en suggérer l'idée. C'est ainsi, notamment, qu'il lui est interdit de fournir plus de 49 pour cent du sujet d'un film. Tout cela n'empêche pas la proportion d'enfants illégitimes d'augmenter de 20 pour cent sous le gouvernement du vertueux Maréchal.

### *Un ordre familial rigoureux*

La famille est constituée. Les enfants sont là. Le moment est venu de voir comment Vichy entend que fonctionne ce premier assemblage de l'édifice social et éducatif.

Il existe, pour les hommes de Vichy, un « ordre familial » rigoureux, dont la transgression porte atteinte à l'ensemble du corps social. Cet « ordre » est hiérarchique, et il est inscrit dans la loi : « La famille a un chef. Le mari est le chef du ménage, le père est le chef de la famille. »

L'évêque de Grenoble s'attendrit sur le touchant tableau d'une famille unie sous la ferme, mais paternelle houlette de l'ancêtre :

« A la campagne surtout, et, par exemple, aux longues veillées d'hiver, devant l'âtre de la grande cheminée où brûle la grosse bûche qui tient le feu longtemps, on a bien l'image de cette idée de société qu'est la famille, société intime, disons-nous, mais hiérarchisée aussi, avec le grand-père qui préside, sur son grand siège d'osier, l'ancêtre, comme on dit, dont les moindres paroles font autorité, que tout le monde entoure de respect, de vénération, à qui personne n'oserait désobéir, car il est le chef<sup>36</sup>. »

Et Mgr Caillot d'expliquer que « chef, le père de famille l'est, par définition ». Mais qu'il est un chef sachant commander « paternellement » et se faire « filialement » obéir. Ce qui réalise « l'heureuse harmonie de l'autorité et de la liberté dans la discipline familiale ».

Le père Villain rassure ceux qu'une conception aussi hiérarchique de la famille pourrait effrayer : « L'homme et la femme sont égaux. La femme n'est pas la servante, ni la sujette de l'homme. » Mais l'homme n'en est pas moins « le chef de famille ». Ce qui ne veut pas dire qu'il soit « ce despote dont la seule volonté arbitraire fait la loi », mais simplement qu'« il dirige et gouverne la famille », étant le seul détenteur naturel d'une autorité qui « est un devoir avant d'être un droit ». On reconnaît dans ce dernier trait la définition vichyssoise du « chef », telle qu'elle s'exprime notamment à propos des mouvements de jeunesse.

Ce n'est cependant pas sur le père que se focalise le discours pétainiste, mais sur celle qui est l'âme de foyer, et qui « fait à l'avenir don de sa jeunesse », la mère de famille. Pour Vichy, la femme n'existe qu'en tant que mère. Physiquement « organisée en vue de la maternité », elle est « faite pour l'homme, pour le

foyer, pour l'enfant ». Son rôle, sa fonction, sa destinée, sont de procréer et de veiller, matériellement et moralement, sur le nid douillet où elle abrite sa couvée. A elle revient la tâche de réaliser « un foyer intime, chaud, attrayant, aimé, propre, modestement confortable, paisiblement et doucement ordonné et discipliné ». « La mère, par son affection, par son tact, par sa patience, confère à la vie de chaque jour sa quiétude et sa douceur. Par la générosité de son cœur, elle fait rayonner autour d'elle l'amour qui permet d'accepter les plus rudes épreuves avec un courage inébranlable <sup>37</sup>. »

Et qu'on ne s'imagine pas qu'il s'agit là d'une besogne subalterne. La bonne tenue d'un ménage exige beaucoup plus qu'une simple activité matérielle, car elle est avant tout une œuvre d'intelligence et d'amour.

Vaquer aux soins du ménage, certes, mais surtout éduquer les enfants.

« Mères de notre pays de France, votre tâche est la plus rude, elle est aussi la plus belle, assure le Maréchal. Vous êtes, avant l'Etat, les dispensatrices de l'éducation; vous seules savez donner à tous ce goût du travail, ce sens de la discipline, de la modestie, du respect qui fait les hommes sains et les peuples forts. Vous êtes les inspiratrices de notre civilisation chrétienne et voici qu'aujourd'hui, dans nos deuils, dans nos misères, vous portez la plus lourde croix. »

Ce qui revient à dire – et c'est l'une des idées-forces de la politique familiale du Maréchal – que la place de la femme est au foyer, et non pas à l'usine, ou dans cette « fabrique décentralisée qu'est le travail à domicile, (...) la forme la plus barbare de l'industrie <sup>38</sup> ». Mme Vérine réfute l'objection des féministes du moment, selon laquelle vivre au foyer signifierait retourner « à la niche avec une corde au cou <sup>39</sup> ». « La France commencera seulement à renaître le jour où les femmes ne considéreront plus le foyer comme une "punition", une prison, mais où il deviendra pour elle le plus beau des royaumes (...). La mère au foyer, la vraie mère française qui aimera assez son pays pour vouloir le lui prouver par des actes ne sera pas l'enfant grondée qui rentrera chez elle maussade et tête baissée, mais la mère intensément femme et mère qui, souriante et tête haute, du courage et de l'amour plein le cœur, voudra créer son foyer nouveau avec toutes ses puissances de vie. »

Le maintien de la femme au foyer ne répond pas uniquement à des considérations d'ordre moral, mais également économique. Le chômage qui sévit sous l'Occupation exige que les



femmes abandonnent aux hommes les emplois disponibles. Ce qui est suggéré dans le discours que l'inspecteur d'académie de l'Isère adresse aux jeunes filles du lycée de Grenoble, lors de la distribution des prix de juillet 1940 :

« Vous êtes en possession de diplômes qui, vous le pensiez peut-être, allaient ouvrir les carrières que vous espériez. Ce sera sans doute vrai pour certaines d'entre vous, mais les hommes occupent déjà presque toutes les situations disponibles, et en trouver sera difficile; vous avez heureusement un autre rôle à remplir, un rôle très beau et très noble, celui d'épouse, de mère et d'éducatrice. Votre culture ne sera pas inutile, elle sera l'ornement de votre foyer et aidera à la formation de vos enfants. »

Ajoutons que le souci qu'a Vichy d'empêcher les femmes de « voler le travail des hommes » est matérialisé par la loi du 11 décembre 1940 qui rend possible la mise à la retraite d'office des institutrices dont le mari subvient aux besoins du ménage.

*« La Révolution nationale,  
c'est au berceau qu'il faut la commencer »*

Avec un père qui octroie à ses enfants une liberté « bien comprise, progressivement accordée comme une récompense et jamais illimitée <sup>40</sup> », et une mère qui tempère « ce que le commandement (du père) peut avoir de rude » (Mgr Caillot), la famille pétainiste se trouve solidement armée pour décerner à l'enfant le type d'éducation qui ancrera en lui les vertus nécessaires à la réussite de la Révolution nationale. « Eveilleurs d'âme » et « entraîneurs d'efforts », les parents doivent inculquer à leurs enfants le goût du travail, de l'ordre et de l'entraide, le respect de « l'autorité légitime », le sens de l'obéissance et de la loyauté, bref, faire de la famille une « école de pionniers », destinée à fabriquer des « chefs », au pur sens pétainiste du terme.

Cette éducation est certes sévère, mais elle ne doit pas empêcher l'enfant de jouer. En ce domaine comme en beaucoup d'autres, utilitarisme et moralisme vont de pair. Les garçons sont invités à jouer avec « de petits outils, des provisions de bois et de carton », de manière à faire naître chez eux des vocations d'artisan. Quant aux filles, les poupées les prépareront à leur futur rôle de mère. Non pas cependant ces « créatures laides, désinvoltes, au regard presque équivoque », que l'avant-guerre répandait de manière malsaine dans les foyers, mais de

« vraies poupées, des filles authentiques auxquelles, d'une façon inconsciente et mystérieuse, (les fillettes) prodigueront un amour pueril et charmant ».

« *Mères de France, entendez ce long cri d'amour qui monte vers vous* »

Ces mères dont la « vaillance » est reconnue par tous, dont l'effort de procréation est parfois exceptionnel – telle cette « héroïne nationale » qui, à vingt et un ans, met au monde, en janvier 1942, son septième enfant – dont l'honnêteté enfin est sans défaut (les exceptions étant rares et passées sous silence, comme cette mère de famille qui vendait pour boire les tickets d'alimentation de ses enfants), le régime de Vichy entend les honorer avec éclat, non seulement en attribuant à nombre d'entre elles la médaille de la Famille française, mais également en leur consacrant une très officielle journée de « Reconnaissance nationale ». Vichy remet ainsi en honneur la fête des Mères, inscrite dans la législation depuis 1920. Traditionnellement célébrée le 9 mai, Vichy fixe sa date au 25, puis au 30 mai. (La loi du 24 mai 1950 devait retenir le dernier dimanche de mai.) Réflexion du préfet d'Indre-et-Loire, le 30 mai 1943 : « Le mois de mai, le plus beau dans la nature, renferme trois fêtes évocatrices de notre devise nationale : le 1<sup>er</sup> mai, le Travail, la fête de sainte Jeanne d'Arc, la Patrie, et celle de la Famille qui renferme en elle l'idée des deux autres<sup>41</sup>. »

La fête des Mères constitue l'un des grands moments de la « geste » pétainiste dans les écoles.

En 1941, première fête des Mères du nouveau régime, le Maréchal s'adresse à elles sur le mode lyrique :

« Mères de France, entendez ce long cri d'amour qui monte vers vous. Mères de nos tués, mères de nos prisonniers, mères de nos cités qui donneriez votre vie pour arracher vos enfants à la faim, mères de nos campagnes qui, seules à la ferme, faites germer les moissons, mères glorieuses, mères angoissées, je vous exprime aujourd'hui toute la reconnaissance de la France. »

Le ministre de l'Education nationale, J. Carcopino, emboîte prestement le pas à son chef. Les maîtres sont invités à attirer l'attention des enfants « sur tout ce que la vie de leur mère représente de dévouement, de sacrifice, d'amour dans l'accomplissement du labeur quotidien au service de la

famille », et à leur suggérer de manifester leur affection et leur reconnaissance à l'égard de celle qui leur a donné la vie. Et le ministre de préciser : « L'enfant doit inventer et décider lui-même le geste qu'il accomplira. Il doit pouvoir l'entourer de tout le secret et de tout le mystère qu'il désire. »

Une gamine, parmi beaucoup d'autres, choisit d'écrire à sa maman :

Chère petite maman.

« Je t'aime de tout mon cœur et je ne sais comment te le dire tellement je t'aime. Je suis heureuse de t'avoir toujours près de moi, si je ne t'avais pas je serais triste.(...) »

« Ne t'en fais pas, petite maman, je ferai tout ce que je pourrai pour te rendre service surtout en ce moment où tout manque, où il faut faire la queue pour les œufs, pour les fruits, pour les sardines, pour la viande, etc. »

« Chère petite maman je te promets d'être sage, obéissante et de travailler convenablement pour que les maîtresses me fassent des compliments et en même temps que la France redevenue ce qu'elle doit être : le plus beau pays du monde. »

En 1942, on s'emploie à rendre plus vibrant encore l'hommage des écoliers à leurs mères. Les directives du ministre se font plus précises. Les élèves prépareront, durant les vacances de Pâques, un « hommage à leur mère » qui pourra prendre la forme d'une lettre, d'un récit, d'une poésie, d'un dessin, ou d'un ouvrage quelconque. Une sélection de ces travaux sera adressée au Commissariat général à la famille, et les meilleurs d'entre eux seront récompensés et présentés dans des émissions radiophoniques consacrées à la journée des mères. Ils prendront également place dans un *Livre d'or de la mère* publié par les soins du Commissariat général.

Les enfants des écoles participent aux manifestations officielles organisées à l'occasion de la fête des Mères : messe solennelle, spectacles musicaux, remise de médailles de la Famille française aux mères les plus méritantes, – sous la présidence, à Lyon, d'un amiral père de quinze enfants – et, bien entendu, exposition de travaux d'élèves, dont le thème à Lyon est « J'aime maman ».

En 1943, pas de concours, mais une semaine d' « actions morales » sur le thème de la famille. Les enseignants, au cours de « causeries informelles », sensibilisent les enfants aux joies de la famille, au rôle de la mère, et aux devoirs envers les parents. La semaine se termine par la rédaction de la traditionnelle « Lettre à maman ». L'inspecteur primaire de Neuf-



chatel se montre satisfait : « Partout il semble qu'on ait compris le caractère de sainteté et de vérité qu'il convient de donner à cette fête. On a cherché à toucher la sensibilité de l'enfant et à lui faire prendre conscience du dévouement et de l'amour maternel qui passent si souvent inaperçus parce qu'ils sont habituels<sup>42</sup>. » La journée se termine par un goûter offert aux enfants, les préfetures ayant reçu l'ordre de débloquer des contingents spéciaux de confiture, de chocolat et de pain d'épice.

Il n'est pas jusqu'au cinéma qui ne se mobilise pour exalter les mères françaises. *Le Voile bleu*, de Jacques Siclier, l'un des plus grands succès de l'Occupation, donne l'occasion à Gaby Morlay de changer de rôle ; « elle n'est plus, indique un auteur de l'époque, la grande amoureuse ou la femme adultère ; elle n'est plus cette jeune femme au sourire printanier qui ces dernières années fleurissait sur les écrans. Elle veut désormais consacrer son talent et sa puissance dramatique au service des mères...<sup>43</sup> ».

### Convaincre les Français

Ces conceptions familiales, dont l'application conditionne pour une large part la réussite de la Révolution nationale, le gouvernement met tout en œuvre pour les faire passer dans les esprits. Et il se livre, selon son habitude, à un gigantesque effort de propagande, submergeant de brochures, affiches, et autres tracts, tous les lieux publics, et prioritairement les établissements scolaires.

Des expositions itinérantes, avec conférences et débats, sont également organisées. Mais le principal effort de propagande est réalisé par la voix des ondes, sous l'indicatif de « France-Famille ». A longueur d'émissions, les parents sont abreuvés de conseils du type : « Les enfants ont plus besoin de modèles que de critiques. - La jeune fille doit se préparer de bonne heure à sa mission, en secondant sa mère à la maison. - Celui qui veut briser le lien de son mariage devrait songer qu'il n'est pas seul en cause. - La sévérité doit dépendre de la gravité de la faute bien plutôt que de notre nervosité », etc.

Le cinéma est lui aussi enrôlé au service de la propagande familiale, avec des films comme *Alerte*, *Jardins sans fleurs* ou *Vivre*.

Les thèmes de cette propagande sont évidemment natalistes, mais ils ménagent également une large place au rôle patrio-

tique de la famille (ce qui ne va pas sans inquiéter les Allemands). C'est ainsi qu'on cite en exemple la famille Ruellan qui, en 1914, eut dix hommes mobilisés et deux filles infirmières, la troisième sœur s'occupant à Chaville des quatre petites filles d'une belle-sœur mourante, dont l'un des garçons, malade, ne pouvant se rendre au front, avait sollicité l'autorisation de servir comme officier d'approvisionnement.

Si la Libération devait s'affranchir de l'idéologie vichyssoise en matière de politique familiale, elle ne devait cependant pas hésiter à reconnaître le bien-fondé des décisions prises. Ni Philippe Renaudin, ni ses collaborateurs ne seront inquiétés, et nombre de mesures émanant du Commissariat général seront maintenues, après avoir été réaménagées. Il en est ainsi de la loi Gornot, dont les aspects positifs seront repris dans l'ordonnance Billoux du 3 mars 1945.

Débarassée de sa phraséologie militante, la politique familiale de Vichy, tout comme celle de la jeunesse, devait indubitablement influencer l'avenir.

### QUELLE ÉCOLE POUR LA RÉVOLUTION NATIONALE ?

« L'école de la Troisième République a disparu avec elle, sous l'ouragan de la défaite, de la débâcle des institutions et le désastre de la patrie. L'École nationale, l'école de la France, la remplacera <sup>1</sup>. »

L'école républicaine est morte, vive donc l'école du Maréchal !

Cette école « vraiment nationale », dont il rêve depuis longtemps, au point d'avoir souhaité, dit-on, occuper le fauteuil de ministre de l'Éducation nationale pour la réaliser, le maréchal Pétain la promet dès sa prise de pouvoir. « Parmi les tâches qui s'imposent au gouvernement, il n'en est pas de plus importante que la réforme de l'Éducation nationale », assure-t-il le 15 août 1940. Éprouvant la nécessité, comme Renan après la défaite de 1870, d'une « Réforme intellectuelle et morale », les hommes de Vichy n'ont qu'une hâte : en forger l'instrument. Or celui-ci ne peut être que l'école.

Cette école nouvelle, que Vichy se propose d'édifier sur les ruines de l'ancienne, devait s'inscrire en continuité et en rupture par rapport à celle fonctionnant en 1939. Il convient donc de voir comment se présente cette école d'« ancien régime », que Pétain rend responsable de tous nos malheurs et qui, sans qu'on ait eu besoin de la jeter bas, se serait effondrée comme château de cartes, balayée par la défaite.

L'école de la première moitié du siècle se trouve tirillée entre deux idéologies contraires. L'une, républicaine, visant à démocratiser l'enseignement en instaurant l'école unique, dont les troupes viennent des Ligues de l'enseignement et des droits de l'homme, du Grand Orient de France, de la S.F.I.O. et surtout du puissant syndicat des instituteurs, et dont l'heure de



gloire se situe au beau temps du Front populaire; et l'autre droitière, d'inspiration maurrassienne, élitiste et ségrégationniste, dont l'organe de réflexion est le cercle Fustel de Coulanges et qui, mise sur la touche par Jean Zay, prend sa revanche à l'époque de Vichy.

### *Deux « ordres » d'enseignement*

Au début du siècle, deux « ordres » d'enseignement coexistent en France, réservés l'un, « l'ordre secondaire » payant, aux enfants des classes aisées, l'autre, « l'ordre primaire » gratuit, à la progéniture populaire. Curieusement, mais non sans cohérence, chacun de ces « ordres » constitue un système complet d'enseignement, avec son « primaire » et son « secondaire », et surtout son système particulier d'études, courtes et pratiques d'un côté, longues et désintéressées de l'autre. L'objectif étant, dans le premier cas, de préparer à la vie active et, dans le second, de former de beaux esprits, pétris d'humanisme et de culture générale.

Georges Cogniot devait dénoncer, en 1943, dans la clandestinité, le caractère « de classe » de l'enseignement français. « A peine sait-on marcher qu'il faut opter : on va à la laïque ou on va au lycée(...). Si bien qu'il y a dans la France de 1880 à 1940 deux jeunesses scolaires et qu'elles sont à peu près sans contact et sans interpénétration : l'une qui est d'origine modeste, qui a besoin d'aller en apprentissage ou de se mettre à la charrue vers quatorze ans et qui fréquente l'école primaire; une autre qui est d'origine plus aisée et qui forme la population des lycées et des collèges et celle des universités<sup>2</sup>. »

Outre les classes enfantines, « l'ordre primaire » comprend la « communale » de J. Ferry, obligatoire de six à treize ans, et l'enseignement primaire supérieur, dispensé quatre ans durant dans les écoles primaires supérieures (E.P.S.) – établissements autonomes disposant d'un corps spécial de professeurs – et les cours complémentaires (C.C.), hébergés par les écoles communales et tenus par des instituteurs chevronnés. Le « primaire supérieur » constitue un véritable enseignement moderne, conduisant au brevet élémentaire et au brevet supérieur, et débouchant sur la vie professionnelle et le concours d'entrée à l'école normale. Issus de l'ordre primaire, les instituteurs s'y trouvent donc confinés.

« L'ordre secondaire », apanage des lycées d'Etat et des collèges communaux, décerne un enseignement élémentaire – de

la onzième à la septième –, différent par ses maîtres et ses programmes de celui de la « communale »; et un enseignement secondaire, avec ses trois sections distinctes : A (latin-grec), A' (latin, une langue vivante) et B (deux langues vivantes), mais également ses programmes communs jusqu'à la première en français, histoire-géographie, mathématiques et physique. Avec aussi, après la première partie du baccalauréat, la possibilité pour ses élèves de choisir entre la classe de philosophie et celle de mathématiques élémentaires.

L'enseignement secondaire se fait gloire de ne pas préparer à la profession. Son but, selon les Instructions de 1890, est de « donner, par la vertu d'un savoir dont la majeure partie se perdra, une culture qui demeure ». Ce qu'E. Henriot devait traduire par la formule célèbre définissant la culture comme « ce qui reste lorsqu'on a tout oublié ».

Il n'existe pas, à proprement parler, d'« ordre technique ». Et cela, malgré la loi Astier (25 juillet 1919) qui prévoyait la mise en place de toute une hiérarchie d'écoles techniques : nationales, départementales et communales, et imposait aux communes d'organiser des cours professionnels obligatoires pour les jeunes jusqu'à dix-huit ans. L'enseignement technique constitue manifestement le parent pauvre du système éducatif français. Il est dispensé, sans cohérence aucune, dans une foule d'établissements, dont les plus nombreux sont les écoles pratiques du commerce et de l'industrie (E.P.C.I.), et les plus prestigieux, les écoles nationales professionnelles (E.N.P.). Les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires possèdent par ailleurs nombre de sections techniques. Ce qui n'empêche pas l'essentiel de la formation professionnelle de s'effectuer « sur le tas », par voie d'apprentissage. La guerre de 1940 ayant rendu flagrante la pénurie d'ouvriers qualifiés, nous verrons naître, sous l'égide de l'Etat, des centres de formation professionnelle donnant un enseignement plus complet et moins étroitement pratique que celui décerné par l'apprentissage. Ces centres devaient constituer l'embryon de « l'ordre technique » à venir.

### *Lente marche vers l'école unique*

Rendre obsolète la distinction entre « ordre primaire » et « ordre secondaire », unifier le système éducatif en offrant à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, des prestations éducatives identiques, compléter ainsi et parfaire l'œuvre

de Jules Ferry, tels sont les buts que se fixe la gauche républicaine durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle.

Première réforme à accomplir pour « démocratiser l'enseignement », ainsi qu'on commence à dire : faire que la « loi de l'argent » cesse de régler la destinée scolaire des élèves. L'enseignement primaire étant gratuit depuis 1881, il convient d'aligner sur lui son prestigieux prolongement, l'enseignement secondaire. Ce qui se réalise en deux temps : 1927 et 1933. Ces décisions sont immédiatement suivies de la création d'un examen d'entrée en sixième, afin d'endiguer un éventuel déferlement d'élèves sur le second degré, et d'éviter une asphyxie par « overdose » des lycées et collèges.

Deuxième réforme nécessaire : donner à tous les petits Français une formation commune de base, en alignant les classes élémentaires de l'enseignement secondaire sur les écoles communales.

La mise en place d'une école ouverte à tous devait très rapidement être érigée par une partie de l'opinion publique en nécessité « incontournable », et utilisée par la gauche, entre 1918 et 1936, comme l'un de ses plus prestigieux et plus efficaces chevaux de bataille. Ce qui vaudra à cette école « égalisante », « maçonnique » et « démocratique », l'insigne honneur d'être vouée aux gémonies par Vichy.

L'idée d'une école « unique » est lancée en 1918, dans un manifeste intitulé : « l'Université nouvelle », publié par un groupe d'enseignants anciens combattants ayant servi – ironie de l'histoire – sous les ordres du général Pétain. S'étant rassemblés sous le vocable les « Compagnons de l'Université nouvelle », ces enseignants novateurs, qui souhaitent « retrouver l'égalité de la tranchée sur les bancs de l'école<sup>3</sup> », demandent qu'une même instruction soit donnée, par des instituteurs, à tous les enfants jusqu'à treize ans. Ce qui suppose l'intégration des classes élémentaires des lycées et collèges dans l'école primaire, et donc l'amputation de deux années d'enseignement secondaire au profit de l'enseignement primaire.

D'emblée, le parti radical fait de l'école unique son objectif et son emblème. « Le parti radical ne peut vivre aujourd'hui qu'avec une nouvelle plate-forme qu'il lui faut trouver, qu'il a trouvée, et qui est précisément, au sens large, l'école unique », déclare Albert Thibaudet en 1927. Et Léon Bérard d'assurer, en 1930, pour déconsidérer l'école unique auprès de l'opinion publique de droite, qu'elle est devenue le « dogme fondamental » du parti radical. Un épouvantail de gauche, ainsi appa-



rait donc l'école unique aux yeux des intellectuels bien-pensants de l'entre-deux-guerres.

La marche vers l'école unique est lente et semée d'embûches. Même au sein de la gauche enseignante, elle est loin de faire l'unanimité. L'incorporation des classes élémentaires des lycées et collèges à l'école primaire - premier pas vers l'école unique - exige de nombreuses étapes pour se réaliser. En 1925, le Cartel des gauches confie ces classes à des instituteurs. L'année suivante, on les dote d'un programme identique à celui des écoles primaires. Jean Zay fait à son tour progresser l'école unique. Mais celle-ci ne devait devenir réalité qu'en 1945, après que Vichy lui eut donné un involontaire coup de pouce, et n'entrer réellement dans les faits qu'au cours des années soixante.

### *École de droite contre école de gauche : le cercle Fustel de Coulanges*

Ennemie jurée du « camp laïc », la droite conservatrice voit dans l'école unique rien moins que l'antichambre du socialisme. Et elle entend se mobiliser pour éloigner un tel spectre.

La gauche possédant ses clubs de réflexion, la droite se donne le sien, pour peaufiner son idéologie cléricale et conservatrice. Ainsi naît en 1928, à l'initiative d'un homme « d'allure maigre et voûtée avec sa haute taille<sup>4</sup> », le philosophe Henri Bœgner - cousin du pasteur Marc Bœgner, président de la Fédération protestante de France -, un cercle d'études placé sous l'égide de celui que Maurras qualifie de « premier historien national », Fustel de Coulanges, et dont l'objectif est d'établir la « collaboration de l'école, de la famille et des grandes institutions de la vie nationale, régionale et corporative, pour le bien de l'enfant et la grandeur de la France ». Nourri de maurrassisme, le cercle Fustel de Coulanges, dont l'un des membres n'hésite pas à déclarer : « La démocratie, voilà l'ennemi », recrute essentiellement dans les milieux universitaires. Il possède néanmoins une « branche primaire », la microscopique « Union corporative des Instituteurs » (U.C.I.), dirigée par un instituteur de la Seine, Serge Jeanneret, que nous retrouverons à Vichy comme collaborateur du *Cri du peuple* de Doriot et de *Combat*, l'organe de la Milice. (Après la guerre, S. Jeanneret devait diriger le Comité d'études du mouvement poujadiste et être rédacteur en chef de son journal : *Fraternité française*). Constitué à Paris le 18 novembre 1936,

cet embryon de syndicat droitier se veut chrétien, anti-communiste et anti-S.N.I.

Si les idées du Cercle, selon lesquelles « le règne du nombre avilit l'enseignement, (et) le régime des partis l'asservit », devaient triompher à Vichy, c'est parce que ses animateurs y occuperont des postes de haute responsabilité. Tels les ministres Albert Rivaud, « la plume la plus acérée du Cercle <sup>5</sup> », et Abel Bonnard, qui « prête au Cercle le concours de son verbiage précieux ». Tels encore Bernard Faÿ, administrateur de la Bibliothèque nationale; René Gillouin, conseiller très écouté du Maréchal en matière éducative jusqu'en 1942; André Bellesort, qui faillit succéder à la tête du ministère de l'Instruction publique à Jacques Chevalier, « l'encombrant filleul du Maréchal <sup>6</sup> »; le général Weygand; Léon Bérard, l'ancien ministre de l'Instruction publique du Bloc national, dont Vichy fera son ambassadeur au Vatican; et enfin Serge Jeanneret, le remuant instituteur qui fut en 1942 chargé de mission au cabinet d'A. Bonnard.

Si le camp laïc brandit l'oriflamme de l'école unique, le camp clérical et nationaliste agite celle des humanités classiques. Dans la lutte que se livrent alors les « classiques » et les « modernes », la droite se range résolument dans le camp des premiers, bien décidée qu'elle est à préserver la place du sacrosaint latin dans l'enseignement. Les différentes réformes qui se succèdent depuis le début du siècle s'opèrent toutes en fonction de cette discipline-phare, qu'elles en réduisent ou au contraire en accroissent l'importance.

La réforme de 1902 tente d'enterrer la hache de guerre en mettant fin au dualisme existant entre un enseignement moderne, avec sciences et langues vivantes, et un enseignement classique, avec latin et grec. Une place est ménagée à chacun des deux types d'enseignement, grâce à la création de deux sections sans latin, l'une dans le premier cycle, la section B, et l'autre dans le second cycle, la section D.

Ce bel et savant équilibre est jeté bas en 1923 par le « clérical » Léon Bérard, qui donne aux « classiques » une éclatante, bien qu'éphémère revanche. Considérant que l'enseignement secondaire a pour but de maintenir les « qualités essentielles et traditionnelles de notre culture », face à un enseignement technique et primaire supérieur essentiellement pratiques; considérant en outre que le développement récent de ces deux ordres d'enseignement ne rend plus nécessaires six années d'enseignement moderne dans les lycées et collèges, Léon

Bérard supprime la section B du premier cycle et rend le latin obligatoire de la sixième à la troisième, et le grec en quatrième et troisième. Ce n'est qu'en seconde que les élèves opteront pour l'enseignement classique ou l'enseignement moderne. Malheureusement pour L. Bérard, la gauche revient au pouvoir en 1924 et, dès l'année suivante, François Albert, ministre d'Edouard Herriot, chef du gouvernement du Cartel des gauches, rétablit un enseignement moderne à base de langues vivantes (section B, avec une langue vivante dans le premier cycle, et deux dans le second), face à l'enseignement classique fondé sur le latin et le grec. L'« égalité scientifique », objet elle aussi d'âpres débats, complète ce dispositif, les programmes scientifiques étant rendus identiques dans toutes les classes.

### *Jean Zay amorce les réformes de Vichy*

Malmenée par le Cartel des gauches, la droite enseignante allait trouver avec Jean Zay son Waterloo, en attendant que Pétain ne la gratifie d'un triomphant Austerlitz.

Début 1933, le maréchal Pétain, alors inspecteur général de la Défense aérienne, doit prononcer une conférence à Orléans sur l'organisation de la défense passive. Le préfet lui fait savoir que le député de la circonscription prendra place sur l'estrade à ses côtés. Pétain fronce les sourcils : « Je me demande ce que les députés ont à voir dans cette affaire-là... » Ayant eu vent des propos du Maréchal, le député en question s'éclipse discrètement. Il s'agissait de Jean Zay, vingt-huit ans, député radical de la première circonscription d'Orléans. Le bouillant représentant du peuple s'empresse d'informer le président du Conseil, Edouard Daladier, de l'incident. Celui-ci se montre surpris. Le maréchal Pétain passe pour « le plus républicain et le plus loyal de tous les grands chefs militaires de l'époque ». J. Zay, à la demande de Daladier, renonce à interpeller le gouvernement, tandis que le Maréchal fait marche arrière, assurant qu'il a été mal compris, « nul plus que lui n'étant conscient des prérogatives parlementaires et il ne pouvait entrer dans sa pensée d'en contester ou d'en gêner l'exercice ».

En dépit de cet heureux dénouement, les relations entre le vainqueur de Verdun et le « jeune turc » du parti radical ne se situent pas d'emblée sur un terrain particulièrement favorable. D'autant que dans sa jeunesse – il avait alors dix-huit ans – le brillant intellectuel, contestataire et passionné qu'était J. Zay,



avait osé s'en prendre, dans un délirant et scandaleux poème, au drapeau français.

« Quinze cent mille hommes morts pour cette saloperie tricolore... Est-ce que vous ne voyez pas comme ils étaient beaux, résolus, heureux de vivre, comme leurs femmes les aimaient ? Ils ne sont plus que de la pourriture... Pour cette immonde petite guenille!... Terrible morceau de drap cloué à ta hampe, je te hais féroce­ment ; oui, je te hais dans l'âme, je te hais pour le sang frais, le sang humain aux odeurs âpres qui gicle sous tes plis ; je te hais au nom des squelettes. Ils étaient quinze cent mille... Je te hais pour ceux qui te saluent ; je te hais à cause des peigne-culs, des couillons et des putains qui traînent dans la boue leurs chapeaux devant ton ombre. (...) Laisse-moi, ignoble symbole, pleurer tout seul, pleurer à grands coups, les quinze cent mille jeunes hommes qui sont morts et n'oublie pas, malgré tes généraux, ton fer doré et tes victoires, que tu es pour moi de la race vile des torche-culs. »

Poète, pédagogue et homme politique, Jean Zay, dont la mère est institutrice, a la chance de voir toutes les fées se pencher sur son berceau, lorsqu'il naît en 1904 à Orléans. Député à ving-sept ans – alors qu'il est avocat au barreau d'Orléans et affilié à la loge « Etienne Dolet » –, ministre du Front populaire à trente et un, il élabore dès 1937 un ambitieux projet de réforme ne visant rien moins qu'à donner un « statut d'ensemble », logique et cohérent, à un système éducatif éclaté en deux blocs rivaux. Même s'il ne peut réaliser la totalité de son projet, Jean Zay, qui se réfère explicitement aux « Compagnons », n'en fait pas moins progresser de manière décisive l'école unique. S'il ne parvient pas, comme il en avait l'intention, à faire entrer les écoles primaires supérieures dans le giron du second degré, du moins rattache-t-il les classes élémentaires des lycées et collèges à la direction du premier degré, et les dote-t-il des mêmes programmes que l'école primaire. Surtout, Jean Zay prolonge la scolarité de treize à quatorze ans pour les enfants se destinant à la « vie active ». Quant à ceux qui souhaitent poursuivre leurs études, J. Zay prévoit qu'ils entreront au lycée ou au collège à onze ans, et qu'après une année d'orientation dans « une classe vestibule » dotée d'un « tronc commun », ils seront dirigés vers l'une des trois sections du second degré : classique, moderne ou technique.

La gauche se félicite de « l'heureuse réforme » de « son ministre ». Albert Bayet applaudit, dans *l'Œuvre* du 4 mars 1937, à « l'égalité des enfants devant l'instruction ». La droite

par contre pousse des cris d'orfraie. Le colonel de La Rocque assure que « le but du Front populaire est de niveler. On ne nivelle que par le bas ». Quant à *l'Action française*, elle évoque « la destruction de l'enseignement » (19 novembre 1938) et n'hésite pas à établir une comparaison entre les hommes du Front populaire et Hitler. « Emules d'Hitler, nos juifs du gouvernement veulent guider les âmes et fabriquer en série des barbares mus par quelques idées fausses et quelques sales passions. »

Jean Zay subit le plus cuisant échec de sa carrière lorsqu'il entreprend de rapprocher « l'ordre primaire » de « l'ordre secondaire », en dotant les instituteurs du baccalauréat de l'enseignement secondaire, préparé au lycée, à la place du brevet supérieur de l'enseignement primaire, préparé dans les écoles normales; et en faisant de celles-ci uniquement des centres de formation professionnelle (ce que Vichy réalisera mais pour d'autres raisons). Jean Zay s'explique longuement, dans *Souvenirs et Solitude*, sur l'importante réforme qu'il entendait réaliser. Il précise que les écoles normales devaient subsister, « d'abord comme internat; ensuite, après le bachot et pendant deux années, comme instituts de formation pédagogique... Il s'agissait de mettre fin à ce que l'éducation des écoles normales pouvait avoir de trop primaire, de ne plus laisser les normaliens faire bande à part dans l'université, mais de conserver en même temps ce que l'école normale avait d'excellent – et c'était beaucoup – un esprit de corps au meilleur sens du terme, une émulation dans le dévouement et la foi professionnelle, d'où sortaient des équipes homogènes avec leurs traditions ». Arguments dont certains devaient être repris par Vichy, en des termes presque semblables.

La droite se réjouit du projet de son ennemi. « Là où les francs-maçons, les cégétistes, les révolutionnaires poussent de hauts cris, nous avons le droit d'applaudir <sup>7</sup>. » Paradoxalement, c'est la gauche, S.N.I. en tête, qui s'insurge contre les intentions du ministre du Front populaire. Sa hantise est de voir disparaître ces « séminaires laïcs » que sont les écoles normales. « Toucher aux écoles normales, écrit le *Journal des instituteurs*, ce serait menacer le recrutement même de notre personnel enseignant laïque, le tarir en quantité et en qualité, car l'élite, issue du peuple, se dirigerait vers des carrières moins ingrates. » Les « hauts cris » poussés par la gauche font avorter le projet.

La préservation de la santé des écoliers et des étudiants

constitue l'un des axes de la politique éducative de Jean Zay. Avant Pétain, le ministre du Front populaire se soucie de protéger ce qu'ils appellent tous deux la « race ». C'est ainsi qu'il met en place à l'Université un service de médecine préventive, qu'il surveille les constructions scolaires au point de vue de l'hygiène, qu'il donne une impulsion nouvelle aux cantines scolaires et aux colonies de vacances, et qu'il inaugure enfin une politique – que reprendra Vichy – de lutte contre le surmenage scolaire, en demandant aux maîtres de réduire, « autant que les programmes le permettent, le travail à faire à l'étude et à la maison », de manière à ce que « les enfants puissent faire, au-delà de ce qui est strictement exigé, tout ce qui les attire ou les intéresse ».

Favoriser la santé des jeunes suppose qu'on développe l'éducation physique. Jean Zay rédige pour cela un Plan de réorganisation de l'éducation physique et des sports, concernant à la fois le scolaire et l'extrascolaire, en même temps qu'il crée un sous-secrétariat d'Etat aux Sports et aux Loisirs (ce qui est reconnaître « le droit à la paresse », raille l'opposition, tandis qu'en 1940 le cardinal Gerlier devait persifler : « Pendant que nos voisins travaillaient, nous rêvions à l'organisation de nos loisirs ») qu'il confie à Léo Lagrange et rattache au ministère de l'Education nationale. Jean Zay devait par la suite rendre hommage à son secrétaire d'Etat, en utilisant le langage de Vichy : « Les sports, c'était pour lui la grande cause de la vitalité française, le salut de la race <sup>8</sup>. » Ainsi naît le brevet sportif populaire (B.S.P.), intégré au C.E.P., en même temps que sont aménagés les programmes de l'école primaire pour y inclure une heure d'éducation physique quotidienne et une demi-journée de « plein air » hebdomadaire – demi-journée dont bénéficie également le second degré.

Ce faisant, Jean Zay fournit un nouveau cheval de bataille à la droite, qui lui reproche de vouloir, à l'exemple des jeunesses nazie et mussolinienne, développer le corps au détriment de l'esprit, abrutir les jeunes pour mieux les embrigader. Jean Zay proteste de la pureté de ses intentions : « Rien ne sera sacrifié à la culture véritable de l'esprit. Personne ne doit penser à je ne sais quel culte barbare de la force. Nous ne voulons qu'une chose, parce qu'elle est nécessaire : neutraliser par une pratique judicieuse de l'éducation physique les effets pernicieux qu'un effort intellectuel intense peut avoir sur la santé de l'enfant. »

Dernier secteur enfin à retenir l'attention de l'infatigable



# HISTOIRE DE LA JEUNESSE SOUS VICHY

Créer un homme nouveau, capable de relever et de rénover le pays, représente l'un des objectifs majeurs du régime issu du désastre de 1940. Or, pour cela, Pétain a besoin de jeunes. Mais Vichy ne veut plus de ces "pseudo-jeunes" d'avant-guerre, débraillés, ergoteurs et uniquement soucieux de leurs petits plaisirs. Il faut former de "vrais jeunes", sains dans leur corps et leur esprit, francs et virils, habités à nouveau par les "vertus traditionnelles de la race". Pour forger ces "chics types qui assureront la pérennité de la Révolution nationale", une politique est mise en place, visant à travers la famille, l'école, le lycée, l'université et les mouvements de jeunesse, à donner aux jeunes une solide formation physique, civique et morale destinée à en faire de fervents adeptes de la cause maréchaliste, en même temps qu'un enseignement débarrassé des influences laïques socialisantes et maçonniques responsables de la défaite. Les jeunes représentent un enjeu que se disputent âprement le gouvernement, les organisations collaborationnistes qui voient en eux le fer de lance d'une nazification, et enfin l'Église qui, si elle est favorable à une jeunesse unie sous la bannière du Maréchal, s'oppose farouchement à la mise en place d'une jeunesse unique, inféodée aux idéaux fascistes, telle que la voudrait un Abel Bonnard.

Vivante, intelligente, nourrie de témoignages et d'exemples significatifs, émaillée de remarquables portraits des grands acteurs et protagonistes — Carcopino, Chevallier, Abel Bonnard, Borotra, La Porte du Theil, Dunoyer de Segonzac, etc. —, cette première *Histoire de la jeunesse sous Vichy* décrit à merveille le saisissant fourmillement de projets, de réformes, d'initiatives, qui s'est alors manifesté. Et Pierre Giolitto montre bien le fréquent décalage entre les principes, les directives, leur application et la manière dont ils sont vécus par les jeunes.

Mélange de bienveillance, d'autoritarisme et d'exclusion, de créativité louable et de dirigisme irréaliste, la politique de Vichy n'a pas eu les résultats escomptés par le pouvoir : moyens insuffisants, résistance ou inertie d'une partie des cadres, rationnement, occupation, méfiance des Allemands, bombardements, etc. Mais il n'en reste pas moins qu'elle a provoqué l'entrée des jeunes en tant que force collective et organisée sur la scène nationale, et que plusieurs mesures de Vichy seront reprises après la Libération.

*Pierre Giolitto est né le 29 juin 1932. Docteur ès lettres, il a été chef du service d'informations du ministère de l'Éducation nationale. Il est actuellement inspecteur général de l'Éducation nationale. Historien et pédagogue, Pierre Giolitto a publié de nombreux ouvrages, relatifs notamment à l'histoire de l'enseignement.*

54259-7

ISBN 2-262-00800-0



9 782262 008000

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique — Coraline Mas-Prévoist  
Programme de génération — Louis Eveillard  
Typographie — Linux Libertine, Licence OFL

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

